

Store OFFS Shopping. No limit.

iPhone 6+ iPhone 6

Meilleurs Voeux 2015

2015

Tél: 06 600 0000

A découvrir dans nos boutiques :  
 Pointe-Noire: 119 Avenue Charles de Gaulle  
 Brazzaville: Boulevard Serey Ndjouma, Centre-Ville

# LA SEMAINE AFRICAINE

www.lasemaineafricaine.net



N° 3497 du Mercredi 27 Mai 2015 - 63<sup>ème</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## Légion de Marie du Congo

Le bureau national du Congo élevé au rang de Senatus, avec à sa tête Calixte Ngo

(P.13)

## U.pa.d.s

Pascal Tsaty-Mabiala **justifie le refus de son** parti à participer aux consultations

(P.3)

## 2<sup>e</sup> session ordinaire du conseil départemental et municipal de Brazzaville

Une avenue et un marché dédiés au Cardinal Emile Biayenda et à Bernard Kolélas

(P.6)

## Affaire Famille Ngambio Ntsalakoua / Forces Armées Congolaises

Le Médiateur de la République recommande l'exécution de la décision de justice

(P.19)

## In memoriam

26 mai 2000 - 26 mai 2015: il y a quinze ans, Jean-Luc Dzia Lepfoundzou

(Page 20)

## Vie politique nationale

Les consultations présidentielles dominées par la question constitutionnelle (P.3)

## Premier congrès extraordinaire du R.d.p.s (Rassemblement pour la démocratie et le progrès social)



Elu président, Jean-Marc Thystère-Tchicaya entend rassembler et moderniser le parti

(P.15)

## Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire

Vers un plan de développement local 2016-2018, après l'état des lieux

(P.5)



Roland Bouiti-Viaudo.

## Tourisme

Construction d'un hôtel cinq étoiles à Brazzaville, par un groupe saoudien

(P.5)

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où. Choisissez OKEN PALACE HOTEL

BP: 2660 - Tél: 06 529 11 74 / 05 513 13 73  
 E-mail: info@okenpalacehotel.com  
 Site Web: www.okenpalacehotel.com  
 Situé au quartier Fouks, derrière la station X-Oil, à Pointe-Noire (Congo)



À PARTIR DE  
**11.650.000 HT\***

DU 18 MAI AU 18 JUIN 2015, VIVEZ LE MOIS DU VÉHICULE UTILITAIRE CHEZ TRACTAFRIC MOTORS CONGO.

Moteur diesel - Longueur benne: 2,785 m - Largeur: 1,630m - PTAC: 3,5 tonnes  
boite de vitesse manuelle à 5 rapports + arriere - cabine 3 places...  
1 an ou 25.000km d'entretien gratuit pour chaque véhicule utilitaire acheté + 2 ans de garantie



**HYUNDAI**  
NEW THINKING.  
NEW POSSIBILITIES.

\*offre à la limite du stock disponible



**TRACTAFRIC MOTORS**  
Congo

Tractafric Motors - Pointe Noire  
697 Bd du président Marien NGOUABI  
Tel : (242) 05 521 31 32 / 06 665 40 30

Tractafric Motors - Brazzaville  
113 av Edith Lucie BONGO OUPDIMBA  
Tel : (242) 05 09 51 551 / 06 979 93 30

Maitre Giscard BAVOUEZA-GUINOT  
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA  
(à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),  
Centre-ville Brazzaville.  
Tél.: (00242) 06.668.58.14/04.418.20.81, B.P: 15.244  
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr/etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com  
République du Congo

**ANNONCE LEGALE**

**CONSTITUTION**

«GOLF TRADING S.A.R.L.U»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA  
Siège Social: 66, rue Bangalas, Poto-Poto, Brazzaville  
RCCM: CG/BZV/15 B 5813  
REPUBLIQUE DU CONGO.

**CONSTITUTION**

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire, en la résidence de Brazzaville, le 10 février 2015 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 26 février 2015, sous le folio 36/11 numéro 0427, il a été constitué une Société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «GOLF TRADING»;  
Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);  
Associé Unique: Monsieur COULIBALY Mamadou;

Capital Social: Un Million (1.000.000) FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par l'associé unique;

Siège social: 66, rue Bangalas, Poto-poto, Brazzaville, République du Congo;

Objet social: La société a pour objet, en République du Congo:

- \* La vente de friperie;
- \* L'alimentation;
- \* La quincaillerie;
- \* La vente de boissons;

\* L'import-export.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;  
Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 10 février 2015 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 26 février 2015, sous folio 36/12 numéro 0427, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par l'associé unique;  
Gérant statutaire: Monsieur COULIBALY Mamadou, de nationalité congolaise;  
Dépôt légal: a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 17 avril 2015, sous le numéro 15 DA 375;  
Immatriculation au R.C.C.M: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 17 avril 2015, sous le numéro CG/BZV/15 B 5813.

Pour avis,  
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,  
Notaire



**BOURSES D'ETUDE**  
Denis Christel SASSOU NGUESSO

Destinées aux élèves et étudiants issus de groupes ou de milieux défavorisés

Etudiants  
Bac+2  
Bac+3

Bacheliers  
2015



Pour plus d'informations, nous contacter

4ème étage, Immeuble Yoka Bernard, Rond-point de la coupole

Téléphone: +242 222 81 20 20

E-mail: info@perspectivesavenir.org

www.facebook.com/FondationPerspectivesAvenir

[www.perspectivesavenir.org](http://www.perspectivesavenir.org)

Vie politique nationale

# Les consultations présidentielles dominées par la question constitutionnelle

Depuis le mercredi 20 mai dernier, le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a entamé un véritable marathon d'audiences, dans la salle des ambassadeurs du palais du peuple, à Brazzaville, dans le cadre des consultations qu'il a initiées sur la vie de la Nation et de l'Etat. Cinq à six délégations, composées de quatre à six personnes chacune, sont reçues, chaque jour, et le chef de l'Etat passe, parfois, près d'une heure trente minutes avec chaque délégation. Autant dire qu'il prend son temps. Certains chefs de délégation laissent un document de propositions. A l'issue de l'audience, chaque chef de délégation est mitraillé par les questions de la presse dont les reporters sont à l'affût de savoir ce qui s'est dit avec le président de la République. Curieusement, tout ne tourne qu'autour de la position sur le changement de la Constitution. Comme en témoignent les réactions enregistrées la semaine dernière, par notre reporter.

**Claude Alphonse N'Silou, président du RC (Rassemblement citoyen)**



«Notre position n'a pas changé. Nous avons toujours à l'esprit une chose: la paix. Vous savez, nous, nous passerons, vous passerez; tous, nous passerons autant que nous sommes! Nous devons tout faire, de manière à ce que nos enfants, nos petits-enfants, nos arrière-petits-enfants, demain, vivent dans la paix, et ça, c'est très important. Cela suppose des solutions politiques. Aujourd'hui, les gens ne se rendent pas compte, certains ne se rendent pas compte, mais c'est une chance que nous avons de vivre dans la paix: on peut partir d'un point à l'autre du pays, sans être inquiété. Mais, il y a un homme qui a été au centre de ça, c'est le président Sassou. Ça au moins, quelque part, il faut le reconnaître. Si nous devons garder, continuer cette paix, le président Sassou fait partie de la solution (...)

Sur les approches, c'est vrai que ça change. Nous, à notre niveau, nous pensons qu'on peut autrement trouver la solution politique. Nous devons déconseiller, par contre, le changement de la Constitution. Il y a une solution politique qui peut être créée. Nous avons proposé, je pense que lui (le président de la République), il va l'étudier. Il m'a semblé intéressé, c'est parce qu'on

n'a pas vu cette possibilité-là aussi. Nous avons dit non à l'approche qui consiste à aller vers le changement de la Constitution, je pense qu'on peut l'éviter. Elle n'est pas bonne.

Il y a une approche qui peut faire que ce pays reste dans la paix, avec nous, reste dans la paix aujourd'hui, demain et après-demain. Mais, quelle est cette approche? Mais, c'est au chef de l'Etat que nous avons fait cette proposition. Mais avant de la faire, nous avons discuté avec la base, avec la communauté internationale, nous pensons que ça peut passer».

**Marcel Valère Mabila-Mapa, président de la coordination générale du Centre gauche**



«Tenant compte du contexte de l'heure, nous pensons que le pays va s'acheminer vers une nouvelle République, et cette loi fondamentale devra être le fondement des bases nouvelles de l'évolution de l'Etat de la Nation. Et en ce qui concerne la gouvernance électorale, nous avons émis le souhait de voir le scrutin présidentiel se dérouler dans une parfaite régularité et dans un climat de sécurité totale. Autrement dit, il nous faut réunir tous les efforts, pour créer les conditions optimales d'un bon déroulement de ce scrutin. Bien évidemment, ces deux grands projets doivent trouver leur faisabilité au moyen du dia-

logue. Le dialogue que nous voulons de préférence, c'est-à-dire qu'il ne soit assujéti à aucun préalable. Pour les mouvements qui ont répondu défavorablement à cet appel du président de la République, ces mouvements-là assumeront les retombées de leurs décisions ou de leurs attitudes, eux-mêmes. En ce qui nous concerne, nous le déplorons, tout de même. Parce que nous pensons qu'il s'agit, là, d'une occasion précieuse et précieuse que le chef de l'Etat nous donne, à nous tous, acteurs de la classe politique, pour présenter nos diverses expressions, quant à l'évolution de notre pays. Sincèrement, nous le déplorons».

**Josué Rodrigue Ngouonimba, président de l'U.f.d**



«Au niveau de l'U.f.d, nous avons évoqué l'accord signé avec le P.c.f. Dans cet accord, il y a l'article qui stipule: L'U.f.d s'engage à soutenir le candidat Sassou-Nguesso. Et nous avons dit au président Sassou-Nguesso que le changement de la Constitution, que nous appelons de tous nos vœux, se fera. Et quand il se fera, s'il est candidat, nous le soutenons, lui. S'il n'est pas candidat, nous allons repartir vers notre base, pour savoir quel est le candidat qui serait soutenu par l'U.f.d».

**Yves Bernard Mahoungou-Massila, président de la Careesco**  
«Nous avons donc échangé



sur la question du jour, que vous connaissez sur le dialogue national. Et à ce propos, vous connaissez notre point de vue: nous n'avons qu'à restituer ce que nous avons eu comme point de vue dans nos instances de direction, notamment le comité qui s'est réuni, le 7 avril dernier, et qui a demandé à ce que nous ayons un dialogue

inclusif et sans préalable. Vous comprenez que le dialogue, c'est le seul espace de décisions de toutes les affaires, quel que soit le pays. Même le Pape, le 25 décembre 2014, lors de son message, a demandé aux dirigeants politiques d'appeler leurs opposants au dialogue. Voyez-vous, même au niveau spirituel, quand celui qui commande la spiritualité, le Pape, le demande, comment est-ce que nous, même ici, nous ne pouvons pas faire la même chose?».

**El Hadj Djibril Bopaka, président de l'Association «Œil du peuple»**  
«Nous de la société civile, nous avons donné notre



point de vue, d'abord, concernant le changement de la Constitution. C'était l'engagement que l'œil du peuple avait déjà pris, depuis longtemps, depuis 2013, sur la base d'un projet de Constitution que nous avons rédigé et que nous venons encore de présenter au président de la République, pour montrer le décalage sur le fonctionnement des institutions de la République et de notre position sur le changement de politique de notre pays. Et de profiter de l'expérience du président de la République, pour engager ce dialogue. Ce dialogue, parce que l'Œil du peuple n'a pas la mémoire courte. Nous pensons que le Congo ne mérite pas des changements par les coups d'Etat. En ce qui concerne le changement de la Constitution, l'Œil du peuple a apporté le cri du cœur du peuple. Nous avons parlé de l'impunité, du vol, du gâchis et aussi du désordre qui s'organise dans les administrations d'Etat. Nous avons parlé également du panier de la ménagère qui est très rétréci. Je pense bien que le président de la République nous a écoutés, en parlant, bien sûr, du dialogue et du référendum. Parce qu'en démocratie, personne ne doit nommer une décision. C'est une décision qui touche toute la Nation et c'est pour cela que la consultation, c'est une démarche, pour le Congo, et le référendum, c'est la finition. Donc, la face A, c'est le dialogue, la face B, c'est le référendum. Parce que le pouvoir appartient au peuple et c'est le peuple qui doit décider oui pour le changement ou non pour le changement».

Propos recueillis par Pascal-Azad DOKO

U.pa.d.s

## Pascal Tsaty-Mabiala justifie le refus de son parti à participer aux consultations

Au cours d'une déclaration rendue publique, vendredi 22 mai 2015, dans la salle Louis Badila, au siège du bihebdomadaire La Semaine Africaine, à Brazzaville, l'U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale), parti situé à l'opposition, «a choisi de dire non à l'appel du président de la République, non pas par irrévérence, mais par conviction de ce que cette initiative ne répond pas à la préoccupation des Congolais», dit la déclaration dont la lecture a été faite par Honoré Sayi, chargé de la communication, porte-parole de l'U.pa.d.s. C'était en présence du premier secrétaire, Pascal Tsaty Mabiala, du sénateur Ange-Edouard Pougui, du député Gaspard Kaya-Magane, des membres du directoire, des cadres et militants.

Pour le premier secrétaire de l'U.pa.d.s, la rencontre du vendredi 22 mai était pour partager, avec les cadres du parti, la position prise par les partis réunis au sein du Frocad (Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et pour l'alternance démocratique) qui ont décliné l'invitation du président de la République de participer aux consultations qu'il a initiées sur la vie de la Nation et de l'Etat. «Il est bon que nous partagions les mêmes avis, que nous ayons la même analyse et que nous posions les mêmes conditions», a-t-il précisé.

Justifiant le refus de l'U.pa.d.s de participer à ces consultations, il a poursuivi: «Nous avons appris, par voie de presse, que le président recevait les responsables des partis politiques, des associations, des personnalités, y compris les responsables des confessions religieuses et de la société civile, pour discuter, pendant une semaine, de la vie de la Nation et des Institutions». L'une des observations du premier secrétaire de l'U.pa.d.s réside dans le fait que «la vie de la Nation et des institutions relève des prérogatives du président de la République, prévues par la Constitution, mais cela se fait, habituellement, au palais des congrès, devant les deux chambres du parlement».

Dans la déclaration rendue publique, l'U.pa.d.s «considère que ces consultations en trompe l'œil ne profitent qu'à son initiateur et pourraient cacher un autre souci du pouvoir, que celui de rechercher le bien-être des Congolais. Se souvenant que le président de la République, lors de ses différents messages sur l'état de la Nation, devant le parlement réuni en congrès, n'a eu de cesse d'affirmer que les institutions de la République fonctionnent normalement, que le développement du pays est en marche, le Congo n'a jamais été aussi construit et que la paix est garantie et même son émergence est possible, en 2025, l'U.pa.d.s estime que ce paradoxe désolant, qui forme l'objet de ces consultations nationales, est un fourre-tout qui n'énonce pas l'intention réelle du président de la République, au moment où la préoccupation des Congolais demeure la préparation de l'élection présidentielle de 2016».

Pour s'assurer qu'aucun de ses dirigeants n'engage le parti dans ces consultations, l'U.pa.d.s a prévu des sanctions sévères aux contrevenants qui ne respecteront pas la décision du parti, même s'ils sont consultés à titre individuel. Enfin l'U.pa.d.s, demande à tous ses militants, à tous les niveaux, de rester sereins et vigilants, quant à l'issue de ces consultations présidentielles.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU



Pascal Tsaty-Mabiala.

C.a.d.d

## Le parti d'André Okombi-Salissa refuse de participer aux consultations

Le bureau exécutif de la coordination nationale de la C.a.d.d (Convention pour l'action, la démocratie et le développement) s'est réuni en séance extraordinaire, le vendredi 22 mai 2015, à son siège, à Brazzaville, sous la direction de Nicolas Kosaloba, coordonnateur national de cette formation politique dirigée par le député André Okombi-Salissan. L'objectif était d'examiner l'initiative des consultations politiques initiées par le chef de l'Etat. Les travaux de cette rencontre ont été sanctionnés par une déclaration rendue publique, samedi 23 mai dernier, à l'hôtel Saphir, exprimant le refus de la C.a.d.d de participer aux consultations qualifiées de «manipulées» et de «pseudo dialogue».

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Coopération Congo - Algérie

## 39 bourses au profit du Congo, au titre de l'année académique 2015-2016

A l'instar des années précédentes et dans le cadre du programme boursier au profit des pays africains frères, un quota de 39 bourses d'études en Algérie est accordé à la République du Congo, au titre de l'année académique 2015-2016. Ce quota est réparti comme suit: Enseignement supérieur (28), Formation professionnelle (8), Tourisme (1), Sports (2).

Ce quota comprend plusieurs filières de formation, dont: médecine; pharmacie; médecine dentaire; sciences vétérinaires; mathématiques et informatique; sciences de la matière; sciences et technologies; sciences de la nature et de la vie; lettres françaises; lettres anglaises; métiers de l'eau et de l'environnement; industries agro-alimentaires; électricité électronique; arts et industries graphiques; informatique; métiers du tourisme, de l'hôtellerie et du thermalisme; conseiller du sport; éducateur en activité physique et sportive.

L'Algérie dispose d'un réseau universitaire et de centres de formation et d'enseignement professionnels parmi les plus développés d'Afrique.

(Pour tous renseignements, s'adresser à l'Ambassade d'Algérie au Congo)

**ESPACE J.D.D**

Hôtel-bar-Night-club avec sa salle d'attente confortable  
Situé à Loua, à 17 Km de Brazzaville, à l'arrêt «Tata Nzo»,  
sur la Route nationale n°1

ESPACE J.D.D est aussi présent à Mafouta, avec son night-club, à 20m  
de la station service de Total, toujours sur la Route nationale n°1.

Pour tout contact: (242) 81 53 99/06 664 92 31.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PORTEFEUILLE PUBLIC, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION  
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS DE BRAZZAVILLE  
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES  
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BACONGO

**INSERTION LEGALE**

L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo-Brazzaville

N°066/15/MEFPPI/DGID/DEFFD/DDIB/DCHPFB

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Baongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N° D'ORDRE	N° DE RÉQUISITIONS	RÉFÉRENCES CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS/DISTRICTS	REQUÉRANTS
01	2172 du 13/03/14	Section BG, bloc -, Pile 02, Sup. 500,00m <sup>2</sup>	Rue Fila Jean Pierre (Kombé)	Madibou	Mme MADZOUS Clarisse
02	1116 du 30/01/11	Section AQ, bloc -, Pile 10, Sup. 360,00m <sup>2</sup>	Mouomi	Mfilou	IBONDO IKANGALAT A.B., FOSSO Rosy
03	2399 du 23/09/14	Section D2, bloc-, Pile 5, Sup. 447,70m <sup>2</sup>	69, rue Boupanda (quartier Diata)	Makélékélé	V. O., FOSSO KONDA, FOSSO BATILAT
04	2567 du 25/03/15	Section E, bloc 4, Pile 10 (373), Sup. 891,03m <sup>2</sup>	La glacière	Baongo	M. MALANDA BOUNGOU Brice Rodrigue
05	2455 du 14/11/14	Section C, bloc 9, Pile 7, Sup. 265,00m <sup>2</sup>	292, rue Bayonne	Baongo	M. Guy Brice Parfait KOLELAS
06	2243 du 30/04/14	Section A3, bloc-, Pile 3, Sup. 290,62m <sup>2</sup>	15, rue Sitabi (Château d'eau Nganguouni)	Makélékélé	Mme LOUFOUA Roseline Emilienne _
07	2555 du 11/05/15	Section AV, bloc-, Pile 9, Sup. 400,00m <sup>2</sup>	Quartier Mayanga	Madibou	M. KAYA NZABA
08	2578 du 02/04/15	Section AU, bloc -, Pile-, Sup. 555,00m <sup>2</sup>	Kombé	Madibou	M. KINZONZI Jean Médard
09	2584 du 14/04/15	Section AS, bloc -, Pile 12, Sup. 400,00m <sup>2</sup>	Otier Nkonzo Agri-Congo (Mayanga)	Madibou	M. MVOUMBI TCHIKAYA Louis Marie
10	2566 du 25/03/15	Section G, bloc 11, Pile 3, Sup. 235,28m <sup>2</sup>	14, rue Mbala Prosper	Baongo	Mme ZIAVOULA née BAMOKENA Augustine
11	11792 du 13/1/15	Section -, bloc 2, Pile 2, Sup. 440,31m <sup>2</sup>	15, rue Monseigneur Barthélemy Bantantou	Madibou	M. NGUINO Fermeté Blanchard
12	2328 du 09/07/14	Section AU, bloc-, Pile 1, Sup. 400,00m <sup>2</sup>	Madibou	Madibou	Mme BIANGANA VOUKA Rosalie
13	2455 du 14/11/14	Section C, bloc 9, Pile 7, Sup. 265,00m <sup>2</sup>	292, rue Bayonne	Baongo	M. DIAHOUA-NKENDA Florent Serge Stanislas
14	2583 du 13/04/15	Section B2, bloc 168, Pile 18, Sup. 397,10m <sup>2</sup>	12, rue Marie Bella (Diata)	Makélékélé	Mme LOUFOUA Roseline Emilienne
15	2438 du 22/10/14	Section AD4, bloc-, Pile 2, Sup. 406,55m <sup>2</sup>	Madibou	Madibou	M. MBOKO Antoine
16	2579 du 07/04/15	Section AU, bloc -, Pile 6, Sup. 400,00m <sup>2</sup>	Kibina	Madibou	Mme MASSAMBA Marie Simone
17	2595 du 21/04/15	Section B2, bloc 105, Pile 11, Sup. 474,43m <sup>2</sup>	43, rue Mbila	Makélékélé	M. KOUKA Patou Jean Baptiste
18	2428 du 20/10/14	Section -, bloc -, Pile -, Sup. 399,50m <sup>2</sup>	Ngampoko	Madibou	M. NZOUNGOU Diele
19	2519 du 13/02/15	Section F, bloc 68, Pile 9, Sup. 151,31m <sup>2</sup>	85 bis, rue Lamy	Baongo	Mme MIANGUILA Adéline
20	2300 du 12/06/14	Section G, bloc-, Pile 10, Sup. 374,56m <sup>2</sup>	29, rue Mbama	Baongo	M. MOUANZA LONGOUANGO Baudouin
21	1118 du 1 <sup>er</sup> /02/12	Section-, bloc-, Pile-, Sup. 324,00m <sup>2</sup>	27 bis, rue Mindouli (qtier Kahounga)	Mfilou	Eglise Armée du Salut
22	2604 du 04/05/15	Section -, bloc 03, Pile 39, Sup. 592,70m <sup>2</sup>	3, rue Régina Ntombo (Kombé) zone C3CTVA	Madibou	Mme GALI Valentine Laure
23	2509 du 19/01/15	Section G, bloc 42 Pile 8, Sup. 295,70m <sup>2</sup>	33, rue Condorcet	Baongo	M. MAKEDI Anderson
24	2399 du 23/09/14	Section D2, bloc -, Pile 5, Sup. 447,50m <sup>2</sup>	69, rue Boupanda (quartier Diata)	Makélékélé	Mme MANSANGA Henriette
25	2506 du 16/01/15	Section AU, bloc-, Pile 6, Sup. 396,30m <sup>2</sup>	12, rue Senga Dia Bidié	Madibou	M. MALONDA BOUNGOU Brice Rodrigue
26	725 du 13/04/11	Section C3, bloc-, Pile 2381, Sup. 222,30m <sup>2</sup>	2379 bis, rue Mbemba Théodore	Makélékélé	M. SENA MALANDA
27	2559 du 13/03/15	Section AB, bloc-, Pile 1, Sup. 465,31m <sup>2</sup>	Quartier Mafouta (zone 1)	Makélékélé	M. MIAMISSA Fernand Freddy Flavien
28	2240 du 30/04/15	Section C2, bloc B2, Pile 6, Sup. 405,53m <sup>2</sup>	596, rue Raymond Paillet (qtier Mpissa)	Baongo	M. BABAKIDI NTSIMBA Pierre
29	11294 du 5/11/14	Section AB, bloc-, Pile 7, Sup. 400,05m <sup>2</sup>	30 bis, avenue Kimbouani Emile	Madibou	Mme BOUMPOUTOU Laure Aurelie
30	11049 du 25/9/14	Section AB, bloc-, Pile 14, Sup. 400,00m <sup>2</sup>	Rue Kiwanganina Luc (Massissia)	Madibou	M. BITSOU MANOU MABIALA Michel
31	2499 du 09/01/15	Section A3, bloc-, Piles 2 et 11, Sup. 606,44m <sup>2</sup>	21, rue Mandzoukouta	Makélékélé	Mme MAKADIAMA BANZOUZI Yvonne
32	2494 du 27/03/15	Section -, bloc -, Pile 5, Sup. 172,73m <sup>2</sup>	Rue Pasteur Noundou	Mfilou	Mme BAKELA Monique
33	2553 du 09/03/15	Section AB, bloc -, Pile 2, Sup. 11.679,77m <sup>2</sup>	Quartier Mafouta	Madibou	M. POUABOU MAKAYA Arnaud Benoît
34	2280 du 26/05/14	Section AU, bloc-, Pile 1, Sup. 384,05m <sup>2</sup>	8, rue Prosper Tchakaka	Madibou	M. VOUIDIBIO Moïse
35	2338 du 21/07/14	Section AU, bloc-, Pile 4, Sup. 384,05m <sup>2</sup>	29, avenue Cardinal Emile Biayenda	Madibou	Mlle ZALADIA LUMWAMU
36	2611 du 05/05/15	Section C3, bloc 7, Pile 20, Sup. 302,41m <sup>2</sup>	2245 bis, rue Nkouka Jean Rigobert (qtier 002 Mayama)	Makélékélé	M. MIYALOU Martin M. BANZOUZI Jean Mathurin

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Brazzaville, le 22 Mai 2015

Pour insertion légale

Guy Roger MASSA

Inspecteur Principal des Impôts

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES  
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

**RECTIFICATIF A L'ANNONCE LEGALE**

**N°237/2014/BZV-C**

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

**AU LIEU DE:**

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Quartiers	Arr.	Requérants
25	11519 du 11-12-14	Sect P13, bloc - ; Pile - ; Sup. : 400,00m <sup>2</sup>	QUARTIER CITE DES 17	7-BZV	MBITSI NAKISSA ELENA Maria Thea

**LIRE:**

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
25	11519 du 11-12-14	Sect P13, bloc - ; Pile - ; Sup. : 400,00m <sup>2</sup>	QUARTIER CITE DES 17	7-BZV	Enfants MBITSI

Fait à Brazzaville, le 23 mars 2015

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

L'Inspecteur Divisionnaire,  
Michelle Cyrine OBA

Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire

Vers un plan de développement local 2016-2018, après l'état des lieux

La deuxième session ordinaire dite administrative du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire se tient du mercredi 20 au samedi 30 mai 2015, dans la salle de mariage de l'hôtel de ville. Ouverte par Roland Bouiti-Viaudo, député-maire de la ville de Pointe-Noire, cette session permet aux conseillers municipaux d'adopter le rapport-synthèse des résultats des données de l'état des lieux menés du 31 mars au 7 mai dernier, dans le département de Pointe-Noire et le district de Tchiamba-Nzassi, en vue de l'élaboration du plan de développement local 2016-2018, exigé par le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

**A** l'ouverture, Fulgence Ibombo-Ngakosso, premier secrétaire du bureau exécutif du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, a rappelé que la deuxième session ordinaire dite administrative se tient après la première session ordinaire dite budgétaire tenue du 18 au 27 février dernier. Dans son mot d'ouverture, Roland Bouiti-Viaudo a souligné l'importance de cette session: «A la lumière des textes qui régissent le fonctionnement de notre auguste assemblée, le bureau exécutif soumis à votre sage délibération une série d'affaires consignées dans la proposition de l'ordre du jour que le premier secrétaire du conseil vient de porter à votre haute attention. Ce rapport contient les matières à partir desquelles le conseil départemental et municipal est appelé, en toute responsabilité, à apporter des réponses urgentes et concrètes dans notre environnement où la revitalisation de la gestion démocratique est plus que jamais nécessaire. Oui! Il y a des réponses urgentes à apporter face à une demande sociale pressante exercée dans les domaines d'action aussi divers que celui de notre milieu ambiant où tout s'exprime, effectivement, en termes de priorité et appelle,

en conséquence, un nouvel engagement de nos concitoyens». Ce nouvel engagement vise à amener les concitoyens à s'impliquer davantage dans les questions d'intérêt général. Le rôle, la mission et le devoir des responsables locaux, est, justement, d'insister sur ce nouvel engagement et, surtout, de voir quand, comment, à quel rythme et jusqu'à quel palier impliquer les populations à l'action locale. Ce faisant, il revient aux conseillers de déterminer la marche à suivre et de faire de sorte que celle-ci reçoive l'assentiment et l'adhésion de nos concitoyens. «Je reste, en effet, convaincu que la gestion des affaires locales est au centre d'un nouvel élan en faveur de la démocratisation de la prise des décisions, avec pour résultat un spectaculaire rôle des populations dans ladite gestion», a dit le député-maire. L'état des lieux effectué sur le territoire de la commune a révélé que les artisans ne disposent pas d'espace approprié pour l'exercice de leur métier. Nombreux des concitoyens qui exercent des actes de commerce sont dans la même situation que les artisans. C'est pourquoi, parmi les actes à prendre au cours de cette deuxième session, il sera, pour cette



Roland Bouiti-Viaudo.



Les conseillers.

assemblée locale, question de délibérer sur l'affectation d'un espace dédié aux deux catégories des agents économiques. Il faut signaler qu'en dépit de la situation financière nationale affectée par la chute des recettes pétrolières, le chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso, a donné l'ordre, la semaine dernière, à la direction générale du Trésor public, par le biais du Ministère de l'économie et des finances, la mobilisation de la somme de 1.756.388.756 (un milliard sept cent cinquante-six millions trois cent quatre-vingt-

huit sept cent cinquante-six francs) destinés à l'achat des matériels pour l'assainissement de la ville. Signalons que le député-maire a présenté les trois nouvelles conseillères municipales qui ont fait leur entrée. Il s'agit de Yolande Keta Bangui, qui remplace Alexis Ndinga (Association Génération Capo); Paulette Pemba, qui remplace Mabio Mavoungou-Zinga, député R.d.p.s, et d'Antoinette Onongo-Bikani, qui remplace Isaac Follo, député P.c.t.

Equateur Denis NGUIMBI

Force publique

Le contingent qui sera envoyé en Centrafrique visité par les ministres Mondjo et Mboulou

Dans le cadre de la Minusca (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation de la Centrafrique), 140 policiers et gendarmes congolais vont se rendre, au mois de juin prochain, en Centrafrique. Depuis trois mois, ils sont en formation, à l'Ecole de la gendarmerie nationale, à Brazzaville. Lundi 18 mai 2015, ils ont reçu la visite du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, et du ministre à la présidence, chargé de la défense nationale, Charles Richard Mondjo. C'était en présence du général de division Guy-Blanchard Okoi, chef d'Etat-major général des Fac (Forces armées congolaises), du général de brigade Paul-Victor Moigny, commandant de la gendarmerie nationale, du général de police de deuxième classe Jean-François Ndengué, directeur général de la police, et d'autres membres du commandement de la Force publique.

**L**es 140 policiers et gendarmes suivent une formation assurée par des instructeurs nationaux, avec l'appui technique des instructeurs français. Ils ont fait des démonstrations techniques apprises, pour maintenir ou assurer le rétablissement d'ordre, en cas de situation d'insécurité. Le ministre Charles Richard Mondjo s'est dit confiant de la prestation suivie: «Depuis de longues années, nous participons aux Forces de maintien de la paix en République Centrafricaine. Cette fois-ci, nous avons un contingent qui ira à Bangui, mais dans le cadre d'une mission des Nations unies. Il fallait que

nous puissions préparer nos hommes aux standards onusiens», a-t-il déclaré, en précisant: «C'est par devoir et solidarité que depuis 2003, le Congo est aux côtés du peuple centrafricain, dans cette crise qui ne se termine pas». Le ministre de la défense reste optimiste sur l'avenir de ce pays voisin: «Mais vous avez appris que le forum a eu lieu, ses conclusions sont bonnes, bientôt, on va s'engager dans un processus électoral et pour qu'il se déroule dans de bonnes conditions, il faut de bonnes forces. Et le Congo ne retirera ces troupes de Centrafrique que lorsque les élections



En haut: les officiels suivant les explications du directeur du stage. En bas: une démonstration des techniques apprises.



auront eu lieu, un régime démocratique installé». Pour le colonel Rodrigue Mouloungui, directeur du stage, ce personnel sera affecté en Centrafrique, pour accomplir des missions bien précises: «Vous-mêmes vous avez vu la démonstration, c'est ce qui a manqué, au départ, lorsqu'on envoyait, souvent, des unités à Bangui. En

une semaine, les gens partaient dans la précipitation. Mais là, nous avons pris tout le temps. Les gens ont été formés, pendant trois mois. Nous pensons qu'ils ont de bons acquis et ils peuvent faire de bonnes choses, à Bangui».

Alain-Patrick MASSAMBA

Tourisme

Construction d'un hôtel cinq étoiles à Brazzaville, par un groupe saoudien

Le ministre d'Etat Gilbert Ondongo, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration, a procédé, mercredi 20 mai 2015, à la pose de la première pierre pour la construction d'un hôtel cinq étoiles, de dix-sept étages, sur l'avenue Amilcar Cabral, au centre-ville de Brazzaville, sur le terrain de l'ex-entreprise Yoka Bernard, au bord du fleuve Congo. Ce projet, dont le coût n'a pas été révélé, est réalisé par le groupe Al Othman holding, basé en Arabie Saoudite, et qui a créé une filiale au Congo, appelée Real estate Congo, dont Chadi Salim, de nationalité saoudienne, est le directeur général. Les travaux vont durer 30 mois. La cérémonie s'est déroulée en présence de Mme Claudia Ikia Sassou-Nguesso, députée élue à Talangaï et conseillère à la communication du chef de l'Etat, Gilbert Mokoki, ministre délégué, chargé des voies navigables et de l'économie fluviale, Jacques Elion, administrateur-maire de Poto-Poto, Charles Nganga, directeur général du tourisme et de l'hôtellerie.

Selon Gervais Aurélien Dibantsa, architecte urbaniste, res-



Gilbert Ondongo posant la première pierre.



Vue de la tribune.

ponsable du bureau d'études Edau S.c.p Congo, membre de l'Ordre des architectes du Congo, qui a présenté les données techniques du projet, l'hôtel sera construit sur un site de deux hectares et demi. Il comptera, au total, cinq bâtiments, dont le principal aura dix-sept étages, pour une capacité de 280 chambres. Au 17<sup>ème</sup> étage, il y aura un espace panoramique et des restaurants donnant une vue sur la ville. Les autres bâtiments abriteront des activités de commerce, des villas, les services administratifs, etc. En somme, c'est un complexe hôtelier qui regroupera de multiples activités de loisirs. Faisant l'historique du projet, Chadi Salim a indiqué que celui-ci a débuté en novembre 2013, à travers la première visite effectuée au Congo. Le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, avait émis l'idée de moderniser la façade fluviale de Brazzaville. «Nous sommes un groupe saoudien qui a déjà beaucoup de confiance en ce pays et nous croyons que c'est le moment idéal pour lancer des investissements considérables au Congo. Nous sommes très heureux de participer au Chemin d'avenir conduit par le président de la République. C'est donc fort du rôle important que joue, désormais, le secteur hôtelier et touristique dans la croissance économique du pays et son impact sur les autres secteurs d'activités et de la nécessité du Congo de diversifier ses ressources et ses revenus, que nous sommes déterminés à ne pas trahir la confiance placée en nous au plus haut niveau de l'Etat», a-t-il déclaré. Pour Charles Nganga, «la ville de Brazzaville reste toujours confrontée à un déficit de chambres de luxe, lorsqu'elle abrite de grandes rencontres internationales. Cet établissement viendra tant soit peu soulager cette faiblesse. Cela vient à point nommé, dans la mesure où le gouvernement a permis au Ministère du tourisme et de l'environnement de réaliser la phase pratique de l'élaboration de la stratégie du secteur du tourisme, qui va définir, à terme, le plan directeur de développement durable du tourisme dans notre pays». Charles Nganga a aussi annoncé qu'après la relance des travaux de réhabilitation de l'hôtel Mbamou palace, il y aura, très prochainement, la reprise des travaux de réhabilitation de l'hôtel Cosmos.

Philippe BANZ

**A Ouesso, quatre partis ont fait une démonstration de force dans la mobilisation**

Le coup d'envoi officiel des travaux de la municipalisation accélérée de la Sangha, donné mardi 12 mai dernier, à Ouesso, par le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a été l'occasion de mesurer le niveau de mobilisation de la population aussi bien par les autorités locales que par les partis politiques. Au niveau de la majorité présidentielle, trois partis se sont distingués par la mobilisation impressionnante de leurs militants et sympathisants. Il s'agit notamment du P.c.t, dont le secrétaire général, Pierre Ngolo, était au cœur de l'animation, du R.c (Rassemblement citoyen) du président Claude Alphonse N'Silou, qui a déployé des banderoles dans toutes les grandes artères de la ville, invitant les militants à prendre massivement part à la fête, et de la D.r.d (Dynamique républicaine pour le développement) de Hellot Matsou Mam-pouya, qui a, une fois de plus, impressionné par les portraits géants du président de la République que ses militants ont déployés. On peut aussi citer le Club 2002-P.u.r, qui a, lui aussi, fait montre d'une grande visibilité.

**«Les combattants» saccagent la porte vitrée de l'ambassade du Congo en France**

Ils s'appellent «Les combattants» et seraient d'anciens militaires ninjas et cobras s'estimant avoir été abandonnés par le pouvoir de Brazzaville. Ils sont hostiles aux consultations initiées par le président de la République. Ils étaient moins d'une dizaine à faire irruption, le jeudi 21 mai dernier, au service consulaire de l'ambassade du Congo, à Paris (France), sis au 37 bis, rue Paul Valéry, dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, pour manifester leur colère. Parlant l'ari et lingala, ils ont saccagé la porte vitrée, à coups de pied, pendant environ trois minutes, avant de se retirer. L'un d'eux a aspergé d'une poudre blanche une voiture officielle garée devant l'ambassade. Un autre a fait des graffitis à l'aide d'une bombonne. Et pour la publicité de leur action, une vidéo faite à l'aide d'un téléphone portable est disponible sur la toile. Depuis, il n'y a eu aucune déclaration condamnant cette agression, du côté de l'ambassade ou du gouvernement. Aucun officiel congolais ne s'est exprimé là-dessus. A Brazzaville, le comportement de ces Congolais étonnent plus d'un, car les consultations sont bien une réponse à la demande de dialogue exprimée par toute la classe politique et la société civile. Même si certains partis de l'opposition ont refusé d'y prendre part, ils n'ont pas appelé leurs militants dans la rue.

**La circulation automobile rendue pénible par les bouchons dans les deux principales villes du pays**

A Brazzaville, comme à Pointe-Noire, les bouchons sont devenus le phénomène qui rend la circulation automobile pénible, aux heures de pointe. Les municipalités des deux principales communes que compte le pays, Brazzaville et Pointe-Noire, ne semblent pas s'en préoccuper. Pourtant, en instaurant, par exemple, des voies à sens unique, en réparant les nids de poule, en aménageant les arrêts de bus et en multipliant l'installation des feux de signalisation dans les croisements, on peut atténuer ce phénomène qui occasionne d'énormes pertes de temps sur les routes. Mais, les sessions des conseils municipaux se succèdent, ni les maires, ni les conseillers municipaux ne semblent s'en préoccuper. A Brazzaville, le conseil municipal a, enfin, délibéré sur la circulation des camions B.t.p et autres poids-lourds et porte-conteneurs. Ces gros camions encombrant la circulation routière, aux heures ouvrables. Désormais, leur circulation dans la ville capitale est réglementée. Mais, le phénomène des bouchons est encore entier. Regagner son domicile, en fin d'après-midi, après une longue journée de travail, lorsqu'on habite de l'autre côté du Djoué, à Moukondo, Mikalou et au-delà, est devenu un véritable parcours du combattant, pour les automobilistes. Les maires des deux communes devraient se pencher réellement sur ce phénomène, afin de soulager leurs citoyens.

**A la Poudrière, les acquéreurs des terrains réoccupent le site**

Ces derniers temps, les acquéreurs des parcelles de terrain situées sur l'ex-site de la Poudrière, le long de la ceinture ouest de l'aéroport international Maya-Maya, sont en train de réoccuper les lopins d'où ils avaient été déguerpis, leurs maisons démolies et réduites en poussière par des bulldozers, sur ordre du ministre de la réforme foncière, Pierre Mabiata. Dans l'opinion, on pense que le procès qu'ils ont intenté contre l'Etat a tourné en leur faveur, donc ils auraient été rétablis dans leurs droits par la Justice. Reste à savoir si le ministre de la réforme foncière ne reviendra pas à la charge. Il faut craindre que cela ne génère encore des fruits amers, notamment de nouvelles pertes de matériaux de construction que les uns et les autres ont recommencé à entreposer ici et là.

**Une avenue et un marché dédiés au Cardinal Emile Biayenda et à Bernard Kolélas**

La deuxième session ordinaire du conseil départemental et municipal de la ville de Brazzaville s'est tenue, du 12 au 22 mai 2015, dans la salle de conférence de l'hôtel de ville, sous l'égide de son président, Hugues Ngouelondélé. Pendant dix jours, les conseillers ont traité dix-neuf affaires, dont une portant débaptisation du marché Total de Bacongo (module A et B) du nom de Bernard Bakana Kolélas et une autre portant débaptisation de l'avenue Foch, qui part de la mairie centrale en passant par le Ministère des finances jusqu'à la cathédrale, en avenue Cardinal Emile Biayenda.

**A**u cours de leur deuxième session ordinaire, les conseillers municipaux ont aussi adopté la délibération portant élévation, à titre exceptionnel, au rang de citoyens d'honneur de la ville de Brazzaville, de trois éminentes autorités locales africaines, notamment Nicéphore Dieudonné Soglo, maire de Cotonou (Bénin), Khalifa Ababacar Sall, maire de Dakar (Sénégal) et André Kimbuta Yango, gouverneur de la ville province de Kinshasa (République Démocratique du Congo).

Outre cela, il y a eu aussi d'autres affaires, comme la délibération portant délimitation du marché de Poto-Poto I et II (communément appelé Mougali); la délibération portant délimitation du marché Norbert Ntiétié, dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement Ouenzé; la délibération portant l'obtention du permis d'occuper qui s'élève à la somme de 65.000F.Cfa; la délibération portant érection d'un monument dédié à Robert Stéphane Tchitchelle; la délibération portant règlementation des véhicules poids lourds sur le périmètre urbain; la réactualisation des textes portant création de la police municipale. Après examen de toutes



Hugues Ngouelondélé.

les affaires et au terme de leurs travaux, les conseillers municipaux les ont adoptés, pour certaines sans amendements, à la grande satisfaction de tous. Nonobstant, l'affaire portant création de la police municipale qui a été, purement et simplement retirée, car celle-ci relève du domaine de la loi et que les textes sont en cours de signature.

A l'ouverture, comme à la clôture des travaux, Hugues Ngouelondélé a souligné que la particularité de la deuxième session ordinaire administrative a consisté à honorer trois éminentes autorités locales africaines, à titre exceptionnel,



Cardinal Emile Biayenda.



Bernard Bakana Kolélas.



Photo de famille des conseillers municipaux.

nel, au rang prestigieux de citoyens d'honneur de la ville de Brazzaville. Grâce à la signature des accords de jumelage qui ont formalisé les liens osmotiques immémoriaux entre les villes de Cotonou, Kinshasa et Dakar. Ceci, pour illustrer et sceller les liens multiformes, d'amitié, de fraternité et de solidarité agissante qui unissent, si heureusement, Brazzaville avec les trois villes précitées.

Avant de réitérer l'appel à l'ensemble du personnel de la mairie centrale sur la quête de la performance à tous les niveaux et pour l'accomplissement des différentes tâches et missions quotidiennes.

Pascal BIOZI KIMINOU

**Consultations présidentielles**

**Armand Mpourou estime que le principe est normal, mais la procédure faussée**

Au cours d'un point de presse organisé, mercredi 20 mai 2015, au siège de son parti, à Mougali, le quatrième arrondissement de Brazzaville, le président de la D.d.c (Dynamique pour le développement du Congo), parti situé à l'opposition, Armand Mpourou, a réagi aux consultations initiées par le président de la République. Selon lui, du point de vue du principe, c'est normal que le chef de l'Etat, à n'importe quel moment, cherche à discuter ou consulter les formations politiques. «Mais, sur la procédure, nous ne sommes pas d'accord. En tant que membre du Mouvement citoyen pour le respect de l'ordre constitutionnel, membre du Front pour le respect de l'ordre constitutionnel et pour l'alternance démocratique, nous avons pensé qu'on ne pouvait pas participer ou accepter cette invitation», a-t-il indiqué.

«Premièrement, la procédure est faussée parce que le ministre d'Etat, directeur de cabinet du président de la République, parle comme ordre du jour: «la vie de l'Etat et de la Nation». Or, nous savons, tous, que la Constitution dit que le président de la République doit faire, chaque année, l'état de la Nation, devant le parlement réuni en congrès. Et, nous, responsables politiques, nous réagissons à son discours. C'est le premier point. Deuxièmement: dans le communiqué de la présidence de la République, on parle des dirigeants des partis politiques. Nous pensons qu'on devrait parler des partis ou des groupements politiques, puisque nous sommes bien

structurés. Vous avez les socio-démocrates, le collectif des partis de l'opposition, le mouvement citoyen pour le respect de l'ordre constitutionnel, le Frocad ainsi que d'autres groupements du centre. Donc, nous estimons que ça devrait se faire par parti politique. Etant entendu que chaque parti politique a un bureau et des responsables, chaque groupement a aussi une structure qu'il dirige. Mais ici, nous avons constaté que ça se passe au téléphone. Messieurs Mierassa, Dzon, Pascal Tsaty-Mabiata étaient appelés au téléphone. Ça devient flou. Si c'est vraiment des consultations à l'endroit des dirigeants politiques, le gouvernement ou le directeur de cabinet du



Armand Mpourou.

président de la République devrait revoir le calendrier avec un ordre du jour précis. Aujourd'hui, ce qui nous préoccupe, c'est la gouvernance électorale. Nous ne sommes pas contre le principe des consultations. Mais, c'est la procédure qui consiste un peu à aller dans le flou. Quand il s'agit des problèmes de la Nation, donc la gouvernance électorale, qu'on puisse nous saisir, officiellement. En tout cas, je vous garantis que nous irions à ces consultations, mais qu'on nous donne les modalités et le lieu».

Propos recueillis par Pascal-Azad DOKO

**Juste Désiré Mondélé, secrétaire général du Club 2002 P.u.r**

«Nous voulons le changement de la Constitution, pour anticiper sur ce que peuvent être les blocages de demain»

A l'occasion de la célébration du premier anniversaire de la tenue, à Brazzaville, du 16 au 17 mai 2014, du premier congrès extraordinaire du Club 2002 P.u.r (Parti pour l'Unité et la République), qui lui a permis d'être élu au poste de secrétaire général, Juste Désiré Mondélé a dressé le bilan de la première année de son mandat et esquissé les perspectives d'avenir. Il a abordé, en outre, les questions du changement de la Constitution, du dialogue politique et du référendum constitutionnel. C'était à l'occasion d'une tribune télévisée spéciale, organisée le 17 mai 2015, au C.n.r.t.v (Centre national de la radio et de la télévision), au quartier Nkombo, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement. A cette occasion, Juste Désiré Mondélé a déclaré que si son parti s'est prononcé en faveur du changement de la Constitution, c'est pour «anticiper sur ce que peuvent être les blocages de demain».



Juste Désiré Mondélé.

Le premier congrès extraordinaire du Club 2002-P.u.r s'était tenu sur le thème: «L'avenir en marche pour une nouvelle République avec Denis Sassou Nguesso». Ce congrès avait permis de relancer les activités du parti, après l'annonce publique faite le 30 janvier 2014, par son président-fondateur, Wilfrid Guy César Nguesso, de dissoudre le parti, pour se consacrer aux activités religieuses. L'émoi suscité par cette annonce a permis au fondateur de faire volte-face, comme l'a rappelé le secrétaire général: «Il a surpris le monde. Cette période a montré l'attachement des cadres, des militants et sympathisants à leur parti. Tous se sont retrouvés pour affirmer leur attachement au président du parti. Ils lui ont rappelé les idéaux du parti. Nous avons reçu les partisans de la majorité, de l'opposition et de la société civile qui ont demandé à ce que le président Wilfrid Nguesso puisse revoir sa copie. En homme sage et de Dieu, il a revu sa position, tout en conciliant les deux démarches».

A la préoccupation de savoir s'il l'on peut envisager le Club 2002-P.u.r sans Wilfrid Guy César Nguesso, Juste Désiré Mondélé pense que «le parti a besoin de tous ses cadres et militants qui font qu'il soit un mouvement fort, aujourd'hui». Dressant le bilan de son premier mandat à la tête du secrétariat général de ce parti, il s'est montré optimiste, car le parti a obtenu plus d'une vingtaine d'élus locaux, lors des élections locales de 2012 et il a réorganisé ses structures intermédiaires et de base. Juste Désiré Mondélé s'est aussi expliqué sur son engagement à signer la déclaration des partis de la majorité présidentielle appelant au changement de la Constitution: «Nous sommes dans une dynamique concertée et d'ensemble. Nous sommes cohérents. La Constitution est un texte qui régit la vie de la Nation, les rapports entre les pouvoirs publics et les citoyens. Donc, on ne peut pas faire de ce débat un débat élitiste. Il touche

toute la population. Il n'est pas question, aujourd'hui, de savoir qui va être candidat, demain. Il s'agit, plutôt, de parler du changement de la constitution, simplement, parce que nous avons décelé certaines faiblesses et nous anticipons sur ce que peuvent être les blocages de demain. Je pense que les hommes responsables devraient s'asseoir pour regarder qu'est-ce qu'il y a lieu de faire. Au lieu de mettre en place une minuterie qui peut exploser d'un moment à l'autre». Quant à savoir si une simple révision de la Constitution ne suffirait pas à intégrer toutes les évolutions sociétales, il a simplement, répondu: «nous avons, tous, appris à l'école qu'une ponctuation peut changer, en réalité, tout un texte». Toutefois, il a estimé que «tous ceux qui disent, aujourd'hui, qu'il faut maintenir cette Constitution, s'opposaient à ça, hier». Tout en se prononçant pour le dialogue, Juste Désiré

Mondélé pense qu'il est important que les hommes politiques aient un discours responsable. Car, pour lui, le génie congolais va s'exprimer, au cours de ce forum, par ce que le pays n'a pas besoin de reculer, mais d'aller de l'avant. «Je crois au dialogue. Il n'y a aucune raison que pour des sujets aussi importants, que ses résultats n'aboutissent», a précisé le secrétaire général du Club 2002, qui s'est prononcé pour la tenue du référendum exigé dans le cadre de la réforme des institutions. Quant à ses futurs challenges, l'orateur a fait savoir qu'il va continuer à batailler pour l'unité nationale. Son souci, c'est de continuer à apporter, dans le débat politique actuel, beaucoup d'apaisement, de retenue, en espérant, à la fin, que c'est «le peuple qui sera vainqueur, parce qu'il demande la paix et le bien-être».

Cyr Armel YABBAT-NGO

**Circonscription d'Ongogni (département des Plateaux)**

Devant Jean-Claude Gakosso, les populations se sont engagées pour le changement de la Constitution

A l'heure où l'actualité politique nationale reste dominée par le changement ou non de la Constitution, la population d'Ongogni, dans le département des Plateaux, a choisi de se faire entendre, en adhérant, massivement, à l'idée du changement de la Constitution du 20 janvier 2002, par le biais d'un référendum. Elle s'est ainsi exprimée, au cours d'une rencontre citoyenne organisée par Jean-Claude Gakosso, député élu de la circonscription unique d'Ongogni et actuel ministre de la culture et des arts.

Devant des centaines de personnes venues des 55 villages qui composent le district d'Ongogni, Jean-Claude Gakosso a, d'abord, fait le tour d'horizon de l'actualité sous-régionale, marquée par les attaques à répétition du groupe terroriste nigérian Boko Haram contre le Cameroun et le Tchad, l'instabilité à l'Est de la RDC et au Burundi. Tirant les leçons de cette instabilité, il a appelé ses compatriotes d'Ongogni à suivre la voie de la paix qu'incarne le président Denis Sassou-Nguesso. Ensuite, il les a informés de l'organisation, à Brazzaville, par le gouvernement, cette année, de deux grands événements d'envergure que sont la 10<sup>ème</sup> édition du Fespam, en juillet, et les 11<sup>èmes</sup> jeux africains, en septembre. Réagissant à l'exposé du député élu, un sage a lancé: «Ongogni est une terre de sagesse. Nous préférons



Une vue des notables, au premier plan.

manger des fruits murs qui n'agacent pas les dents. Le président Sassou est un homme d'expérience que nous connaissons bien et qui sait supporter nos caprices». Et «c'est sous sa houlette que nous avons vu Ongogni se métamorphoser. Nous lui sommes infiniment reconnaissants et sommes prêts à le soutenir, jusqu'à la fin», renchérit un autre. Ce qui a fait dire à l' élu d'Ongogni que «le président Sassou, à Ongogni, est en terre conquise. Ici, la population soutient le président Sassou sans ambiguïté et sans ter-



Jean-Claude Gakosso.

giversation. Mais, je tenais à sonder l'opinion et à jauger son amour pour le chef de l'Etat. Lorsque les gens ont pris la parole, la seule chose qu'ils m'ont dite, c'est que le président continue à travailler. Les Congolais doivent être honnêtes avec eux-mêmes. Il est vrai qu'aucune œuvre humaine n'est parfaite, mais le président Sassou fait du bon travail. Ce n'est pas un demi-Dieu, c'est un humain, comme vous et moi. A mon humble avis, j'espère que ça doit être l'avis de la majorité, qu'il reste encore et qu'il continue de faire le travail qu'il a entrepris, parce que c'est bien

pour notre pays». Jean-Claude Gakosso a affirmé, par ailleurs: «On ne doit pas faire le changement pour le changement. Je suis de ceux qui pensent qu'il doit rester. Notre chemin est tracé, nous soutiendrons le président Sassou, jusqu'à la fin. Le désir profond des populations d'Ongogni, c'est que le président continue de travailler, comme il le fait, depuis de longues années. Je ne vois pas pourquoi les Congolais devraient être indifférents aux œuvres réalisées par le chef de l'Etat».

Séverine EGNIMBA

**Arap (Agence de régulation de l'aval pétrolier)**

Le nouveau directeur général, Ernest Denis Souami, installé dans ses fonctions

Nommé par décret présidentiel pris en conseil des ministres, le 25 mars 2015, le nouveau directeur général de l'Arap (Agence de régulation de l'aval pétrolier), Ernest Denis Souami, a été installé dans ses fonctions, après la passation de service avec son prédécesseur, Jean-Félix Akouala, lundi 18 mai 2015, dans la salle de conférence du Ministère des hydrocarbures, à Brazzaville, sous le patronage de Serge Bouiti-Viaudo, directeur de cabinet du ministre des hydrocarbures. En présence de Séraphin Gompert, président du comité de direction de l'Arap, Serge Ndeko, directeur général des hydrocarbures, et de certains conseillers et directeurs. Pour Ernest Denis Souami, «l'Agence de régulation de l'aval pétrolier doit avoir une vision claire et conforme à la politique et à la stratégie des pouvoirs publics».

Le nouveau directeur général a été nommé par le conseil des ministres du 25 mars 2015 et confirmé par le décret n°2015-408 du 22 avril 2015. Pendant la passation de service, le directeur général sortant, Jean-Félix Akouala, a présenté l'historique de l'Arap et les différents dossiers auxquels fera face son successeur.

L'Arap est un établissement public administratif, jouissant d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière, placée sous tutelle du Ministère des hydrocarbures. Elle compte deux directions



André Raphaël Loemba congratulant Ernest Denis Souami.



Photo de famille après la passation de service. Au premier plan: Ernest Denis Souami, Serge Bouiti Viaudo et Jean Félix Akouala.

centrales, dont celle s'occupant de la technique et l'autre gérant les aspects administratifs et financiers.

Sur le plan financier, l'Arap n'a fonctionné qu'avec la subvention de l'Etat, à hauteur de 2 milliards 300 millions de francs Cfa, depuis 2008. Cette subvention annuelle sert au fonctionnement et au paiement des salaires. Les recettes propres de l'agence, issues des amendes et pénalités, sont pratiquement inexistantes. Pour Jean-Félix Akouala, «le non-reversement du pourcentage du Ped (Prix d'entrée en distribution) par la S.n.p.c annihile les efforts de l'Arap à se déployer sur l'ensemble du territoire national. Le poids de la dette vis-à-vis des fournisseurs et des travailleurs en termes d'arriérés de salaires constitue un véritable coup de poignard pour l'Arap... Au plan des textes, la non-application de certains textes existants a été un véritable frein à l'épanouissement de l'Arap».

A son tour, le directeur général entrant a rassuré: «L'Arap doit traduire la volonté du pays de mettre en place tous les instruments de régulation susceptibles d'anticiper et de s'adapter durablement au contexte international du marché pétrolier. L'agence doit, de ce fait, se rendre visible dans la conscience collective, pour rassurer tous les partenaires concernés par ce secteur sensible, opérant sur un marché libéralisé, fondé sur le principe de la concurrence. Nous veillerons, en ce qui nous concerne, à leur application, dans le but d'améliorer le climat des affaires dans ce secteur et renforcer, plus que jamais, la confiance de toutes les parties prenantes. Les défis qui nous attendent sont réels, complexes et nombreux. Ensemble, nous les relèverons, car le but commun est d'assurer la croissance de ce secteur important de notre économie». Enfin, Serge Bouiti-Viaudo a donné quelques orientations. Il a rappelé que l'Arap a pour mission principale d'assurer la régulation, le suivi et l'évaluation du secteur pétrolier aval. «L'Arap se doit d'achever la mise en place des derniers leviers structurels et opérationnels de la filière pétrolière aval», a-t-il souligné. Signalons que l'Arap est coiffée par un comité de direction, qui est l'organe de délibération.

A la fin de la cérémonie, le ministre des hydrocarbures, André Raphaël Loemba, est venu congratuler le nouveau directeur général.

Philippe BANZ

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA  
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville  
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587  
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60  
E-mail: moussounda\_jeanmarie@yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

**CONGUI**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital de 1.000.000 F. CFA  
Siège: 22, Rue Mbochis  
(Poto-Poto)  
Brazzaville

**INSERTION LEGALE**

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 11 mai 2015, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine, la même date, sous Folio 083/12, n°1084, il a été constitué une Société dénommée: «CONGUI», dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

**Capital:** le capital social de la Société est de: 1.000.000 F. CFA;

**Siège:** Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, 22, Rue Mbochis (Poto-Poto);

**Objet:** La Société a pour objet, en République du Congo:  
\* Commercialisation de boisson (alcoolisée et non alcoolisée);  
\* Alimentation;  
\* Vente de voitures;  
\* Construction et la fabrication

des matériaux de construction;  
\* Import-export.

**Durée:** La durée de la société est de 99 années;

**RCCM:** La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/15 B 5879 du 13 mai 2015;

- Gérance: Monsieur NGOMO MBANG Simon (Gérant-associé unique), de Nationalité Equato-guinéenne, demeurant à Brazzaville.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

*Pour insertion,*  
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA  
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville  
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587  
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60  
E-mail: moussounda\_jeanmarie@yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

**BOHEMIA GLOBAL TECHNOLOGY-CONGO**

Société A Responsabilité Limitée  
Au Capital de 1.000.000 F. CFA  
Siège: Rue Léonard-Ngambio Asecna N°1-2  
(La Base)  
BZV/14 B 4919

**CESSION DE CERTAINES PARTS SOCIALES**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire de décisions de l'associé unique de la Société dénommée «BOHEMIA GLOBAL TECHNOLOGY-CONGO», représentée par Monsieur TSOUASSA Albert-Gérant, a été reçu par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 13 mars 2015, dûment enregistrée à Brazzaville la même date, aux Domaines et Timbres de la Plaine, sous Folio 047/05, n°2546, il a été procédé à la Cession de certaines par parts sociales de ladite Société sus énoncée, dont la répartition se fait de la manière suivante:

Monsieur TSOUASSA Albert a décidé de céder Cinquante (50) parts qui correspondent à Cinquante pour Cent (50%), soit une somme de Cinq Cent Mille (500.000) de F. CFA, au profit de Monsieur Daniel TRUNKAT, qu'il détenait, ici présent, et qui accepte,

Monsieur TSOUASSA Albert a aussi décidé de céder Vingt-Cinq (25) parts qui correspondent à Vingt-Cinq pour Cent (25%), soit une somme de Deux Cent Cinquante Mille (250.000) F. CFA,

au profit de Monsieur Dusan VECERA qu'il détenait, ici présent, et qui accepte,

Monsieur TSOUASSA Albert a, une fois de plus, décidé de céder Douze virgule Cinq (12,5) parts qui correspondent à Douze virgule Cinq pour Cent (12,5%), soit une somme de Cent Vingt Cinq Mille (125.000) F. CFA, au profit de Monsieur Michal HARASEK, qu'il détenait, ici présent, et qui accepte, sont tous de nationalité Tchèque.

A cet effet, ont été nommés dirigeants: Monsieur TSOUASSA Albert (Gérant), de nationalité congolaise, et Monsieur Vlastimil MICKA (Cogérant), de la société, de nationalité Tchèque et demeurant à Brazzaville.

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de décisions de l'actionnaire unique a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 13 mars 2015, conformément à la loi.

*Pour insertion,*  
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

**AVIS DE VACANCE DE POSTE**

Réf: 02/CCN/SEP/2013

Le Comité de Coordination Nationale des projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme recrute un (e) Assistant (e) de direction pour son Secrétariat.

**Titre du poste:** Assistante de Direction  
**Lieu d'affectation:** Brazzaville  
**Durée du contrat:** 2 ans renouvelables, assortis d'une période d'essai de 6 mois.  
**Responsabilité et tâches principales:** Sous la supervision du Secrétaire Permanent, l'Assistant (e) de Direction aura pour tâches de:  
- Réceptionner le courrier, les appels téléphoniques et en assurer le filtrage et la transmission;  
- Gérer l'accueil et l'orientation des visiteurs;  
- Assurer le traitement de l'information, la saisie des courriers, des notes internes et des mails (internet);  
- Assurer l'archivage des informations, documents et rapports;  
- Assurer la tenue de l'agenda des Membres du Bureau du CCN, du Secrétaire Permanent et gérer leurs rendez-vous avec les visiteurs;  
- Préparer les éléments pour la mise à jour du site web du CCN;  
- Assurer la logistique des réunions et manifestations du CCN (prise de rendez-vous, organisation de réunions, classement de courrier personnel);  
- Organiser les voyages et réservations d'hôtel, le transport pour les membres et visiteurs du CCN;  
- Rédiger et distribuer les convocations aux réunions du CCN;  
- Appuyer le Secrétaire Permanent dans la rédaction des comptes rendus, administration des réunions;  
- Tenir la petite caisse du SEP/CCN;  
- Exécuter toute autre tâche professionnelle lui assignée par le Président du CCN ou par le Secrétaire Permanent du CCN.

**Direction, Gestion financière et comptabilité;**  
• Au moins 3 à 5 ans d'expérience comme Secrétaire ou secrétaire de direction dans un projet; programme ou administration publique;  
• Posséder une bonne expression écrite et orale en français;  
• Avoir une bonne capacité d'organisation et de rédaction administrative de correspondances;  
• Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Internet) et avoir des connaissances en bureautique;  
• Une bonne connaissance de l'anglais serait un atout.  
Composition du dossier de candidature:

Les dossiers de candidature comprendront les pièces suivantes:  
• Une lettre de motivation pour le poste;  
• Un curriculum vitae;  
• Une copie légalisée des diplômes;  
• Un casier judiciaire et un certificat de nationalité;  
• Les attestations ou certificats de travail; Seuls les candidats présélectionnés seront invités à passer l'épreuve écrite.

Dépôt de dossier de candidature: Les dossiers de candidature doivent être adressés, sous pli fermé, avec mention «Recrutement Assistant (e) de direction», à Monsieur le Président du CCN, au plus tard, le vendredi 17 janvier 2015, à 12 heures, et déposés au Secrétariat Exécutif Permanent du CCN, sis face CHU, bâtiment compris entre l'Unesco et la Croix-Rouge internationale, au 2<sup>e</sup> étage. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

*Le Président du CCN,*  
Julien MAKAYA

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU  
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, passage à niveau du Marché PV, A côtés des DEPECHES DE BRAZZAVILLE  
Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857/E-mail: norbertmad@yahoo.fr/REPUBLIQUE DU CONGO

**KOS PARTNERS**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE/Au Capital de 1.000.000 F. CFA  
Siège: 31, Rue Nkouma (Moungali)/Brazzaville/REPUBLIQUE DU CONGO

**INSERTION LEGALE**

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 12 Mai 2015, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila), la même date, sous Folio 084/22, n°1116, il a été constituée une Société dénommée: «KOS PARTNERS», dont les caractéristiques sont les suivantes:  
**Forme:** Société Par actions Simplifiée;  
**Capital:** Le capital de la Société est de 1.000.000 F. CFA;  
**Siège:** Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°31, Rue Nkouma (Moungali); **Objet:** La Société a pour objet, en République du Congo: - Services de consultants spécialisés en management de projet, Services de consultants spécialisés en création et en management d'entreprise, Services de consultants spécialisés en solutions commerciales et en management, Services de consultants spécialisés en assistance technique, Représentation commerciale et recherche de financement au profit d'entreprises, Inter médiation et facilitation commerciale et financière, Assistance commerciale (agent commercial) et prestations de services, Assistance et conseils en stratégie globale, en stratégie marketing, conseils en marketing opérationnel, Réalisation des études thématiques (études de marché de toute nature, études de faisabilité, Elaboration business plan, etc.), Gestion et promotion

de commissions, de distributions, de commercialisation et de courtage relativement à ces produits et objets de toute nature, Négoce, importation et exportations de tous produits conformément aux dispositions légales en vigueur au Congo et en Afrique, Conseils et Assistance en Commercialisation, Représentation, courtage pour le compte de toute entreprise conformément aux dispositions légales en vigueur au Congo et en Afrique, transformation, l'exportation, la mise en oeuvre, la maintenance de tous biens matériels et/ou immatériels relatifs aux domaines d'interventions de la société, Transports divers;  
**Durée:** La durée de la société est de 99 années; **RCCM:** La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/15 B 5894 du 18 Mai 2015; **Gérance:** Suivant PV de décisions de l'associé unique en date du 11 Mai 2015, Monsieur KOUYATE Souleymane est le gérant de la Société, pour une durée illimitée; Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

*Pour insertion*  
Maître Norbert MADZOU, Notaire

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU  
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, passage à niveau du Marché PV, A côtés des DEPECHES DE BRAZZAVILLE/Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857  
E-mail: norbertmad@yahoo.fr/REPUBLIQUE DU CONGO

**MOUVEMENT DES AFFAIRES GENERALES DU CONGO**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital de 1.000.000 F. CFA/Siège: 117, Rue Loudima (Ouenzé) Brazzaville  
REPUBLIQUE DU CONGO

**INSERTION LEGALE**

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 23 mars 2015, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila), la même date, sous Folio 053/6, n°597, il a été constituée une Société dénommée: «LNG GLOBAL ENTREPRISE», dont les caractéristiques sont les suivantes:  
**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;  
**Capital:** Le capital de la Société est de 1.000.000 F. CFA;  
**Siège:** Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°117, Rue Loudima (Ouenzé);  
**Objet:** La Société a pour objet, en République du Congo: \* Alimentation, habillement, vente des appareils électroménagers, lubrifiant, vente des produits cosmétiques, bureautique, quincaillerie, vente des pièces détachées,

vente du bois et du ciment, bâtiment et travaux publics;  
**Durée:** La durée de la société est de 99 années;  
**RCCM:** La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/15 B 5753 du 25 Mars 2015;  
**Gérance:** Suivant PV de décisions de l'associé unique en date du 19 Mars 2015, Monsieur LAH YOUNA est le gérant de la Société, pour une durée indéterminée;  
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

*Pour insertion,*  
Maître Norbert MADZOU, Notaire.

## Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat Vers l'élaboration du répertoire interministériel des métiers

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, Guy-Brice Parfait Kolélas, a procédé, mercredi 20 mai 2015, à son cabinet de travail, à Brazzaville, au lancement officiel du projet relatif à l'élaboration du Répertoire interministériel des métiers et des compétences dans l'administration publique congolaise (R.i.m.e.c). C'était en présence des cadres dudit ministère et ceux du Ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration. «Ce projet s'inscrit dans le cadre de professionnalisation des emplois de l'Etat, mais aussi, dans le Plan national du développement», a signifié Vylie Sayam, coordonnateur de la cellule d'exécution des projets.

Prévu pour une durée totale de quatre mois d'exécution, le projet R.i.m.e.c sera élaboré en deux phases, en collaboration avec d'autres départements ministériels. La première phase (phase pilote), dont les travaux se dérouleront en un mois, consiste à définir et à élaborer un répertoire des métiers transversaux de la Fonction publique, à tester la méthode retenue sur une famille des métiers bien connus de l'ensemble des départements ministériels. La seconde phase, par contre, qui va durer trois mois, sera consacrée à l'extension de la démarche aux domaines fonctionnels techniques. Sur la base de la phase pilote, l'équipe projet pourra poursuivre le travail sur la définition des métiers techniques et spécifiques à certains groupes de ministères. «Nous nous inscrivons dans une démarche de co-production avec les services de l'Etat. On a le support du ministre de la fonction publique, pour pouvoir obtenir

les informations des autres ministères, pour réaliser cet outil», a ajouté Vylie Sayam. Ce dernier a précisé: «L'enjeu, c'est de fournir à l'Etat congolais, une base de données de différents emplois de la Fonction publique, qui va permettre aux agents de l'Etat, d'avoir une vision de ces différents métiers, mais également des différentes compétences, le savoir-faire pour pouvoir occuper ses fonctions».

Notons que le R.i.m.e.c, outil de gestion de ressources humaines, a pour objectif d'accroître, entre autres, l'efficacité des services publics et de mettre en place une logique de performance dans l'administration congolaise, afin de permettre au pays de faire face aux besoins des secteurs prometteurs de l'économie. Car, le gouvernement congolais a opté pour une stratégie de diversification de l'économie, pour la rendre moins dépendante du pétrole. Ce processus est, malheureusement, freiné par l'insuffisance et la faible



Guy-Brice Parfait Kolélas.



Une vue des participants.

qualification des ressources humaines, en général, et de la main d'œuvre nationale disponible, en particulier. Signalons que les objectifs spécifiques de la mission qui travaillera sous la coor-

ordination du Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, se résument en trois points essentiels, notamment l'identification des compétences dans le domaine des métiers au sein des différentes structures du gouvernement; la définition des compétences dont le gouvernement a besoin dans le domaine des métiers, en vue de mettre en œuvre sa stratégie de diversification économique et l'élaboration d'un outil de gestion prévisionnelle des ressources humaines, dans le domaine des métiers qui sera un cadre d'analyse des emplois, au regard des missions et des activités des services.

Espérance NDANGABALI  
(Stagiaire)

## Ministère des hydrocarbures

### Si les négociations n'avancent pas, la Fetramip menace d'aller en grève

Les travailleurs du Ministère des hydrocarbures, regroupés au sein de la Fetramip (Fédération des travailleurs des mines, pétrole et assimilées), étaient en assemblée générale extraordinaire, jeudi 21 mai 2015, sous le patronage du secrétaire général, Jean-René Dibou, pour faire le point des négociations entreprises avec la tutelle concernant les doléances contenues dans le cahier des charges. Leur déception est grande de constater que le ministre des hydrocarbures ne semble pas prendre en compte leurs doléances, malgré les négociations. Raison pour laquelle ils menacent d'aller en grève. Seize points font l'objet de revendications de la part des cadres et agents évoluant dans le secteur des hydrocarbures. Il s'agit

Jean-René Dibou (au milieu) et ses collaborateurs.



entre autres, du point sur les hydrocarbures dont le code se trouve sur la table du parlement; de la clarté du budget 2015 sur la formation de deux agents; de la formation du personnel dans son ensemble; du paiement du personnel contractuel; et des mauvaises conditions de travail, à cause de la vétusté des locaux. Malheureusement, depuis trois mois, le cahier des charges n'a jamais été pris en compte par le ministre des hydrocarbures. Conséquence: un préavis de grève a été lancé par la Fetramip. Tenant compte de ce préavis, les négociations entre le syndicat et l'administration ont vite commencé et le préavis de grève a été retiré. Toutefois, si le minimum des revendications ne sont pas prises en ligne de compte, le syndicat ne tardera pas de lancer l'avis de grève avec arrêt total du travail, a affirmé Jean René Dibou, secrétaire général dudit syndicat.

Pascal BIOZI KIMINO

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA  
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville  
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 587  
Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60  
E-mail: moussounda\_jeanmarie@yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

**N.EMPIRE**  
Société A Responsabilité Limitée  
Au Capital de 1.000.000 F. CFA  
Siège: 04, Rue de la Tour  
(Centre-ville)  
Brazzaville

#### INSERTION LEGALE

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 29 avril 2015, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine, la même date, sous Folio 077/12, n°1014, il a été constitué une Société dénommée: «N.EMPIRE», dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée;

**Capital:** le capital social de la Société est de: 1.000.000 F. CFA;

**Siège:** Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, 04, Rue de la Tour (Centre-ville);

**Objet:** La Société a pour objet, en République du Congo:

- \* Exploitation, importation, vente en gros et demi gros des denrées alimentaires;
- \* Import-export;

\* Prestation de services (entretien de bureaux et espaces verts);

**Durée:** La durée de la société est de 99 années;

**RCCM:** La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/15 B 5858 du 04 mai 2015.

- **Gérance:** Monsieur MANION MABONDZOT Roy Christian (Gérant) et Madame RICK Andress (Cogérante), de la société, tous de Nationalité Congolaise et demeurant à Brazzaville.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,  
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU  
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, passage à niveau du Marché PV,  
A côtés des DEPECHES DE BRAZZAVILLE/Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857  
E-mail: norbertmad@yahoo.fr/REPUBLIQUE DU CONGO

#### K.N.T CONGO LOGISTICS

Société A Responsabilité Limitée  
Au capital de 130.000.000 F. CFA/Siège: 181, Avenue Lyautey (OCH, Mougali III)/Brazzaville  
REPUBLIQUE DU CONGO

#### INSERTION LEGALE

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 16 Avril 2015, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila), le 17 avril 2015, sous Folio 069/18, n°854, il a été constitué une Société dénommée: «K.N.T CONGO LOGISTICS», dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée;  
**Capital:** Le capital de la Société est de 130.000.000 F. CFA;  
**Siège:** Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°181, Avenue Lyautey (OCH, Mougali III);  
**Objet:** La Société a pour objet, en République du Congo: " Le transport routier de marchandises, la vente de matériaux de construction, la vente de produits alimentaires, la construction de bâtiments, de routes, ponts et chaussées;

**Durée:** La durée de la société est de 99 années;  
**RCCM:** La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/15 B 5818 du 20 avril 2015;  
**Gérance:** Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 15 Avril 2015, Monsieur KAMANDALI NYARWARA TOURING est le gérant de la Société, pour une durée indéterminée.  
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,  
Maître Norbert MADZOU, Notaire.

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU  
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, passage à niveau du Marché PV,  
A côtés des DEPECHES DE BRAZZAVILLE/Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857  
E-mail: norbertmad@yahoo.fr/REPUBLIQUE DU CONGO

#### LNG GLOBAL ENTREPRISE

Société A Responsabilité Limitée  
Au Capital de 1.000.000 F. CFA/Siège: 24, Rue Mbouli (Moukondo) Brazzaville  
REPUBLIQUE DU CONGO

#### INSERTION LEGALE

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 16 Avril 2015, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila), le 17 avril 2015, sous Folio 069/14, n°850, il a été constitué une Société dénommée: «LNG GLOBAL ENTREPRISE», dont les caractéristiques sont les suivantes:  
**Forme:** Société A Responsabilité Limitée;  
**Capital:** Le capital de la Société est de 1.000.000 F. CFA;  
**Siège:** Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°24, Rue Mbouli (Moukondo);  
**Objet:** La Société a pour objet, en République du Congo: " Commerce général, exploitation forestière, service d'entretien, construction de bâtiments, travaux publics, travaux d'impression, fourniture de bureau, gardiennage, import-export, location de véhicules, catering, réhabilitation de bâtiments, transport routier et fluvial, prestation de services, prestation de service en mer, exploitation

minière, conception et fourniture des sites internet;  
**Durée:** La durée de la société est de 99 années;  
**RCCM:** La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/15 B 5819 du 20 avril 2015;  
**Gérance:** Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 15 Avril 2015, Monsieur KATALI-SONGO Dorian Evrard est le gérant de la Société, pour une durée de deux (02) ans;  
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,  
Maître Norbert MADZOU,  
Notaire.



NOUS PORTONS À LA CONNAISSANCE DE  
NOTRE AIMABLE CLIENTELE L'OUVERTURE  
PROCHAINE, DANS UNE SEMAINE,  
D'UNE NOUVELLE AGENCE ECOBANK A TIE-TIE  
SISE A ARRET SAVON, EN ALLANT



Une vue extérieure de la nouvelle agence.



Une vue intérieure.

VERS LE ROND-POINT TIE-TIE, POINTE-NOIRE.  
CETTE AGENCE DE PROXIMITE SERA OUVERTE  
DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H00 A 16H00,  
LE SAMEDI, DE 9H00 A 14H00

*La Direction Générale vous remercie  
pour la confiance que vous faites à notre institution.*

**LA DIRECTION GENERALE**

## A.m.s.e.p (Association mondiale des services d'emploi publics) André Nyanga Elenga réélu à la vice-présidence, pour un mandat de trois ans

L'A.m.s.e.p (Association mondiale des services d'emploi publics) a tenu son 10<sup>ème</sup> congrès mondial, du 4 au 8 mai 2015, à Istanbul (Turquie), sous le thème: «Les services publics d'emploi et le nouveau monde du travail». Au cours de ce congrès, 290 délégués, venus des cinq régions de ladite association, y ont pris part. Le Congo y a été représenté par André Nyanga-Elenga, directeur général de l'Onemo, qui assurait la présidence de l'A.a.s.e.p (Association africaine des services d'emploi publics) et la vice-présidence de l'A.m.s.e.p, région Afrique. Il a été réélu à la vice-présidence de l'A.m.s.e.p, pour un mandat de trois ans. Dans l'interview qu'il nous a accordée, il revient sur sa réélection et les défis qu'il entend relever, au cours de son mandat.

\* **Monsieur le vice-président, trois ans de mandat à la tête de l'A.m.s.e.p zone Afrique et réélu, par la suite, on peut connaître le travail que vous avez abattu?**

\*\* Si j'ai été réélu comme vice-président de l'A.m.s.e.p, c'est grâce aux efforts conjugués à un travail cohérent de tous les acteurs tant du continent africain que du Congo, notamment le président de la République et le ministre de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, qui nous ont soutenus et ont participé à la réussite de notre programme d'activités. Le 26 juin 2012, j'ai été élu, à Séoul, en Corée du Sud, vice-président de l'A.m.s.e.p zone Afrique, par la communauté internationale. A la suite de cette élection, tous les directeurs généraux des services d'emploi se sont retrouvés à Brazzaville, en août 2012, au cours d'une session inaugurale, suivie d'une autre réunion tenue à Cotonou, au Bénin, où nous avons adopté notre programme d'activités triennal. Nous avons eu des échanges sur les ateliers de Cotonou, de Brazzaville, d'Abidjan et de Libreville, ainsi que le plaidoyer, parce qu'au niveau africain, nous avons de sérieux problèmes de coordination et d'échanges des expériences des autres. Nos chefs d'Etat ont pris de grands engagements, depuis Ouagadougou 2004, sur les questions du chômage et de la pauvreté. Au niveau de l'A.m.s.e.p, nous avons eu des programmes, pour essayer de renouveler les engagements et les mettre en pratique. Nous avons été reçus par le président en exercice de l'Union africaine, à l'époque, le président du Bénin, Yayi Boni. Avec lui, nous avons exploité le cri de Cotonou et il a pris l'engagement de le transmettre à ses pairs africains. C'est ce qui fut fait. C'est pour la première fois, au cours de ce mandat, que l'Union africaine nous a invités, en qualité d'observateurs. Plusieurs rencontres ont été organisées avec le ministre de la RD Congo, ainsi que des échanges de programme entre les S.p.e de la sous-région et les conventions de partenariat Sud-Sud. Notre rapport a été apprécié au cours de ce congrès d'Istanbul. L'Afrique n'a pas joué le dernier rôle.

\* **Vous pouvez nous parler des nouvelles instances de l'A.m.s.p, à l'issue du congrès d'Istanbul?**

\*\* Le congrès, qui s'est tenu en Turquie, a été bien organisé. Nous avons organisé des élections transparentes. A l'issue de ces élections, il y a eu le S.p.e de la Turquie qui a été élu à la présidence

de l'A.m.s.e.p. Avant tout, il a fallu faire l'élection des seize membres du conseil d'administration. Ainsi, ont été élus: le Congo, le Mali, l'Argentine, la République Dominicaine, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, le Maroc, la Croatie, la France, l'Allemagne, la Hongrie, les Pays-Bas, la Suisse, la Suède et la Belgique. Il y a eu, ensuite, l'élection aux postes de vice-présidence par région: le Congo, pour l'Afrique; la France, pour l'Europe; le Maroc, pour le Moyen-Orient et les Pays arabes; la Corée du Sud, pour l'Asie et le Pacifique; l'Argentine pour l'Amérique. La place de la trésorerie est revenue à la Suisse et nous avons eu deux auditeurs où l'Afrique a occupé le poste par le Sénégal, qui est l'auditeur des comptes de l'A.m.s.e.p.

\* **Quelle est votre vision pour le thème «Les S.p.e et le nouveau monde du travail», qu'est-ce que cela signifie?**

\*\* Aujourd'hui, dans le monde, les choses vont de plus en plus mal, nous avons des guerres, par-ci, des crises, par-là et tous ces événements malheureux ne font qu'augmenter le taux de chômage. Actuellement, il faut trouver des services dynamiques, capables de résoudre les différents maux qui s'opposent aux jeunes et à la communauté, dans le cadre du chômage. Voilà pourquoi, au cours de ce congrès, il était question de voir la place des S.e.p dans le monde, chacun dans sa zone et dans son pays par rapport à ses conditions économiques et environnementales. Comment faire pour que le chômage baisse. Quelle dimension comprenons-nous par chômage des jeunes? Ensuite, nous avons parlé de la mondialisation. Au Congo, nous parlons de la migration, au Nord du pays, par exemple, nous avons les réfugiés de la RD Congo et de la République Centrafricaine, sont-ils des chômeurs? Comment prendre en compte la mobilité de l'immigration?

Le congrès a mis un accent sur les compétences, dont l'objectif était de dénicher les maux et trouver les solutions; on ne peut pas trouver un emploi, lorsqu'on n'est pas compétent. Voilà les thèmes qui ont été débattus. Aujourd'hui, il faut être concurrent, il n'y a plus d'emplois réservés, la mondialisation nous exige des compétences. Il faudrait que nous, au Congo et en Afrique, nous voyions voir comment faire pour que les S.e.p africains sortent de cette léthargie; quelles sont les compétences qu'il nous faut développer ici au Congo, pour répondre au besoin du marché du travail. L'un des grands maux qui



André Nyanga-Elenga.

minent les S.e.p africains, c'est la faiblesse de leur personnel, si nous ne suivons pas le rythme, le chômage ne peut que galoper et nos emplois seront occupés par les autres.

\* **Quels sont les défis qui vous attendent après le Congrès d'Istanbul?**

\*\* Les défis sont énormes et l'Afrique à beaucoup à faire en matière de chômage. Nous avons des économies qui dépendent surtout des autres régions, parlons, par exemple, de l'enseignement. Si nous prenons le cas du Congo, il n'y a pas beaucoup d'instituts de spécialisation, ni de centre de qualification de la main d'œuvre. Ensuite, il y a l'insuffisance des budgets. Ceci n'est pas vrai que pour le Congo, presque dans toute la sous-région, il y a la méconnaissance du marché du travail. C'est difficile de trouver des statistiques fiables dans les S.e.p africains. Nos économies sont très fragiles et ne créent pas des emplois décents. Nous avons aussi une mission au cours de ce mandat: intéresser les pays anglophones qui, jusque-là, hésitent à intégrer l'A.m.s.p. Voilà les grands défis que nous allons organiser avec la nouvelle équipe de notre association, pour revoir l'avenir de l'A.m.s.e.p et de l'A.s.s.e.p.

\* **Que doivent tirer l'Onemo et le Congo comme intérêt, des conclusions de ce congrès?**

\*\* Il y a une étude sur l'emploi organisée par l'A.m.s.e.p dans 73 pays du monde. Dans cette étude, il y a eu des recommandations. Donc, beaucoup reste à faire. Le Congo, à la vice-présidence, doit bien s'organiser pour être un exemple, comme nous l'avons fait au mandat

dernier, nous avons bénéficié de plusieurs formations de notre personnel, il y a eu la formation des formateurs des conseillers Emplois financé par l'A.m.s.e.p et le Fonds pour l'assistance technique, etc. Nous avons un site web qui nous permet d'être en liaison avec tous les pays de la sous-région, nous allons travailler avec le Maroc, où nous allons signer une convention de formation, en suivant l'exemple de la Corée, des Pays-bas et surtout, du Canada, qui nous serviront de piste. L'Onemo est l'une des structures de l'association africaine des services de l'emploi public et l'une des structures de l'association mondiale des services de l'emploi publics dont j'assume la vice-présidence. Comme les autres S.e.p africains, l'Onemo doit répondre aux exigences de ce congrès et bénéficier des fonds de coopération et d'assistance technique entre S.e.p.

\* **Quel est votre mot à l'endroit des jeunes en quête d'emplois?**

\*\* La tâche est énorme, mais on ne croise pas les bras. Le chef de l'Etat a mis beaucoup de batteries en marche au niveau de l'Onemo. Nous développons des programmes à l'endroit des jeunes: des programmes spécifiques, pour atteindre tous les jeunes du Congo. Nous demandons aux jeunes de choisir des spécialités du futur et d'être compétents, pour prétendre à un emploi décent dans cet environnement dominé par la mondialisation.

Propos recueillis par  
Aybienevie  
N'KOUKA-KOUDISSA

### LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique.

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Secrétaire de rédaction: Véran Carrhol YANGA

Tel: (242) 06.668.24.72/101 116 63 33

Saisie & Montage (PAO): Atelier La Semaine Africaine

Service Commercial:

Brazzaville: Tél. 06.889.98.99

05.528.03.94

Pointe-Noire: Tel: 05.557.78.71

06.655.80.03

05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet: lasemaineafricaine.net

## Commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

### Cinq anciens combattants décorés de la Croix du combattant

Vendredi 8 mai 2015, c'était la célébration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale, marquée par la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie. A Brazzaville, une cérémonie réunissant Congolais et Français a été organisée à l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc, sous la patronage du général de division René Boukaka, chef d'Etat-major général adjoint des F.a.c (Forces armées congolaises), et de Jean-Pierre Vidon, ambassadeur de France. En présence de l'ambassadeur d'Allemagne, du représentant du maire de la capitale, ainsi que de l'ambassadeur Pierre Obou, président de l'O.n.a.c (Office national des anciens combattants), des membres du commandement de la Force publique, des anciens combattants et des veuves des anciens combattants.



Le dépôt des gerbes de fleurs.



Décoration de l'un des cinq anciens combattants congolais.

Dans un message publié à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale, Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat français, chargé des anciens combattants et de la mémoire, a rendu hommage à ceux qui, «cette année, seront parmi nous, les témoins vivants d'une histoire qui constitue notre identité. 70 ans après, leurs voix continuent, inlassablement, de transmettre et d'enseigner. C'est à toute cette génération de la guerre que la Nation française rend hommage, en ce 8 mai 2015. Un hommage rendu par la remise d'une légion d'honneur à plus de 1500 anciens, à travers tout le territoire, mais aussi un hommage rendu par la voix de la jeunesse, appelée à participer à cette journée commémorative. En ce 70<sup>ème</sup> anniversaire, souvenons-nous que c'est dans les souffrances d'hier qu'ont germé l'incommensurable désir de paix et l'irréversible besoin d'Europe...».

A Brazzaville, le colonel Bruno Malet, attaché de défense près l'ambassade de France, a décoré, au nom de son pays, cinq anciens combattants congolais, à la Croix du combattant. Les officiels présents ont déposé, ensemble, des gerbes de fleurs au pied du monument du général Leclerc, sur fond de la sonnerie aux morts et l'exécution des hymnes nationaux de la France et du Congo.

Expliquant le sens de cette journée, le colonel Bruno Malet, a souligné: «Il y a 70 ans cessait la guerre entre frères européens et voisins. Et donc, à travers le message lu à cet effet, il sied de reconnaître qu'il y a d'autres moyens que la guerre, pour régler d'éventuels différends avec ses voisins. Il faut tout faire, pour essayer de les régler dans la paix. Voilà, c'est un peu le message et le témoignage franco-allemand, les deux ennemis d'hier, aujourd'hui amis et c'est assez éloquentes.»

«Il faut au maximum tirer profit de l'histoire, de reconnaître les erreurs du passé et essayer de régler, de manière pacifique, les conflits qui peuvent surgir entre Etats. Et il est normal, dès lors qu'on parle de communauté humaine, l'homme reste l'homme, il ne faut pas non plus être naïf, jusqu'à la fin des temps, il y aura des guerres sur la terre entre les hommes qui ne seront pas forcément de bonne volonté», a-t-il prévenu.

Rappelons que, la France et l'Allemagne, qui se sont affrontées pendant la Seconde guerre mondiale, commémorent, ensemble, depuis quelques années, cette journée, à titre d'exemple pour toutes les nations qui auront encore des velléités bellicistes.

Alain-Patrick MASSAMBA

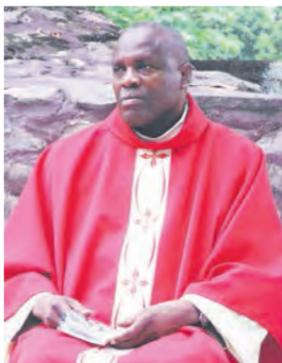
## Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha

### Les grands séminaristes invités à devenir de bons pasteurs, à l'image de leur patron

Dimanche 24 mai 2015, en la fête de Pentecôte, le Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha a commémoré simultanément sa fête patronale et le 22<sup>ème</sup> anniversaire de sa création. Célébrée par l'abbé Léonard Milongo, vicaire général de Brazzaville, la messe a été concélébrée par l'abbé Guy-Noël Okamba, recteur du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha et l'ensemble des prêtres formateurs tant internes qu'externes. Rehaussée de la présence de Guy-Brice Parfait Kolélas, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et son épouse, la messe a connu la participation de plusieurs autorités civiles et militaires.

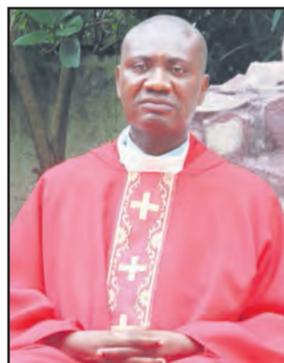
**D**ans la foule des chrétiens, il y a eu les membres de la famille de Mgr Georges Firmin Singha, et ceux des Fraternités Anne-Marie Javouhey, Saint François Xavier et Saint Benoît l'Africain. De même, il y avait les parents, amis et connaissances

général de Brazzaville a rappelé l'historique de la fête de la Pentecôte, l'essentiel de la mission dévolue aux grands séminaristes et l'invite à leur formuler, afin qu'ils deviennent de bons prêtres, à l'image de leur patron, dont la maison de formation porte le



Abbé Léonard Milongo.

Après l'homélie, l'abbé Léonard Milongo a imposé les mains sur les neuf grands séminaristes appelés à servir dans le Renouveau



Abbé Guy-Noël Okamba.

tiennent dans leur cheminement vers le sacerdoce. Ensuite, l'abbé Guy-Noël Okamba a remercié les participants et les bienfaiteurs



Le ministre Guy Brice Parfait Kolélas (2<sup>ème</sup> de g. à d.) et son épouse.

des grands séminaristes et des proches du Grand séminaire venus apporter soutien et réconfort à cette maison de formation des futurs prêtres. La célébration eucharistique a eu lieu sur l'esplanade de la grotte mariale, sous l'animation de la chorale des grands séminaristes. Dans son homélie, le vicaire

nom. Pour ce faire, l'abbé Léonard Milongo les a appelés à être des «pyromanes spirituels» pour apporter le feu de l'Esprit-Saint dans leur milieu de vie. Dans cet élan, il les a encouragés dans la voie qu'ils ont librement choisie, afin qu'ils servent de modèles aux autres chrétiens, en vue de les drainer sur leur sentier.



Les grands séminaristes participant à la messe.

charismatique catholique, faisant ainsi d'eux des potentiels et imminents membres du Renouveau charismatique catholique. Deux allocutions ont été prononcées à la fin de la messe. Il y a eu le mot d'usage du doyen des grands séminaristes du philosophât, qui a remercié les parents, les bienfaiteurs et tous ceux qui les sou-

anonymes sensibles aux cris d'alarme des deux maisons de formation des futurs prêtres (le philosophât et le théologât), situées à Kinsoundi, dans le premier arrondissement, Makélékélé, de la ville capitale.

Gislain Wilfrid BOUMBA

## Commission épiscopale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse

### Communiqué final

### sanctionnant les travaux de la 11<sup>ème</sup> édition du forum national de la jeunesse catholique du Congo

Du 14 au 17 mai 2015, a eu lieu à la Cité Don Bosco de Massengo, dans l'Archidiocèse de Brazzaville, le 11<sup>ème</sup> forum national de la jeunesse catholique du Congo, sous le thème: «*Jeunes du Congo, consolidons la famille*». Les travaux de ce 11<sup>ème</sup> forum national de la jeunesse catholique du Congo ont été ouverts par une messe, célébrée par Mgr Daniel Mizonzo, Evêque de Nkayi, Président de la Conférence épiscopale du Congo et Président de la Commission épiscopale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse (Cepej), concélébrée par l'Abbé Léonard Milongo, Vicaire général de l'Archidiocèse de Brazzaville, représentant l'Archevêque de Brazzaville, du Père Sylvain Vianney Bamana, Coordonnateur national de la Commission épiscopale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse (Cepej) et des Aumôniers diocésains pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse. 211 jeunes venus de neuf diocèses du Congo, des différents Mouvements nationaux de l'enfance et de la jeunesse, des autres confessions religieuses invitées dont l'Eglise évangélique du Congo (E.e.c) ont pris part à ces assises.

Durant quatre jours, les jeunes ont suivi les enseignements portant sur les sous-thèmes suivants: - «*Jeunes du Congo, consolidons la famille*»: développé par l'Abbé Brice Ibombo, Secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo; - «*Vocation et mission de la famille*», développé par l'Abbé Vincent de Paul Malonga, Coordonnateur de la Commission épiscopale pour la pastorale de la famille; - «*Heureux les cœurs purs, car ils verront Dieu*» (Mt 5, 8); développé par l'Abbé Ildevert Mouanga, Recteur au Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda; - «*La communication familiale*»: développé par Monsieur Illytch Yoka, membre du Conseil national de la jeunesse du Congo (C.n.j), représentant du Ministre de la jeunesse et de l'éducation civique. - «*Comment préserver la paix et la stabilité dans un Congo en pleine mutation?*»: développé par l'Abbé Félicien Mavoungou, Coordonnateur de la Commission épiscopale Justice et Paix.

Au terme des travaux, les participants se sont réjouis de la qualité des enseignements reçus et ont formulé les recommandations ci-après:

- 1- Que les jeunes soient prudents aux idéologies et théories nocives à la famille telle que la théorie du genre (genre) ou du mariage pour tous;
- 2- Que les jeunes prônent la communication et le dialogue dans les familles;
- 3- Que les jeunes évitent un habillement sexy et non conforme aux valeurs évangéliques;
- 4- Que les jeunes participent au dynamisme de la réconciliation, la justice et la paix dans notre pays.
- 5- Que les jeunes puissent mettre en application ces enseignements et recommandations pour leur épanouissement et l'éclosion d'une société meilleure. Dans l'impossibilité de citer tout le monde, les jeunes expriment leurs sincères gratitude à toutes les personnes ayant contribué, de près ou de loin, à la réussite des travaux de la 11<sup>ème</sup> édition de leur forum.

Fait à Brazzaville, le 17 Mai 2015.  
Les Participants

OFFICE NOTARIAL de Me Chimène Prisca Nina PONGUI  
Notaire à Brazzaville  
Sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)  
Case J 490 M (en face de l'E.N.A.M)  
B.P: 14745 - Tél: (242) 06 662 43 35/05 516 70 79  
E-mail: etudepongui@yahoo.com

#### AVIS DE CONSTITUTION

##### PYFOR & CO

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 1 000 000 Francs CFA  
2<sup>ème</sup> Etage, Immeuble Mpila I, Pointe-Hollandaise  
Brazzaville (République du Congo)  
RCCM CG/BZV/15 B 5855

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (République du Congo), sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM) Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M), le 28 janvier 2015, enregistré à Brazzaville, à la recette des Impôts de Ouenzé, le 29 janvier 2015, sous le Folio 018/9 n°119, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes:

**Dénomination sociale:** PYFOR & CO SARLU

**Objet social:**

- le forage pétrolier
- la sous-traitance pétrolière.

**Siège social:** Brazzaville (République du Congo), 2<sup>ème</sup> Etage, Immeuble Mpila I, Pointe-Hollandaise;

**Durée:** 99 années, à compter de son

immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

**Capital social:** 1 000 000 de Francs CFA, divisé en 100 parts sociales de 10 000 Francs CFA chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées;

**Gérance:** la société a pour Gérant Monsieur Denis Olivier POATY;

**Le dépôt légal** a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 30 avril 2015, sous le numéro 14 DA 438;

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/15 B 5855.

Pour avis et mention,

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire

OFFICE NOTARIAL de Me Chimène Prisca Nina PONGUI  
Notaire à Brazzaville  
Sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)  
Case J 490 M (en face de l'E.N.A.M)  
B.P: 14745 - Tél: (242) 06 662 43 35/05 516 70 79  
E-mail: etudepongui@yahoo.com

#### AVIS DE CONSTITUTION

##### GLOBAL AUDIT & CONSEIL

Société A Responsabilité Limitée  
Au capital de 1 500 000 Francs CFA  
1469, rue Noubi, quartier Plateau des 15 ans  
Brazzaville (République du Congo)  
RCCM CG/BZV/15 B 5866

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (République du Congo), rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM) Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M), le 05 avril 2015, enregistré à Brazzaville, à la recette des Impôts de Ouenzé, le 05 avril 2015, sous le Folio 070/12 n° 660, il a été constitué, sous la dénomination sociale «GLOBAL AUDIT & CONSEIL», en sigle «G.A.C», une Société A Responsabilité Limitée ayant pour objet:  
- L'Expertise, l'Audit et le Conseil;  
- La formation comptable du personnel dans les entreprises.

**Le siège social est fixé à Brazzaville (Congo), 1469, rue Noubi, quartier Plateau des 15 ans.**

**La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du**

Commerce et du Crédit Mobilier.

**Le capital social est fixé à un million cinq cents (1 500 000) Francs CFA, il est divisé en cent cinquante (150) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune; entièrement souscrites et intégralement libérées.**

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 06 mai 2015, sous le numéro 15 DA 454.

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/15 B 5866 du 06 mai 2015.

Pour avis et mention,

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire

## Légion de Marie du Congo

# Le bureau national du Congo élevé au rang de Senatus, avec à sa tête Calixte Ngo

Dimanche 24 mai 2015, l'Église universelle a célébré la solennité de la Pentecôte. A cette occasion, le bureau national de la Légion de Marie du Congo (Regia Notre-Dame du Congo), a été élevé, pour la première fois, au rang de Senatus Notre-Dame (Conseil supérieur désigné par le Concilium (Conseil central), pour exercer l'autorité de la Légion de Marie dans un pays). C'était au cours d'une messe inaugurale, à la paroisse Sainte-Anne, célébrée par l'abbé Wilfried Kizaboulou, aumônier national de la Légion de Marie. Cinq prêtres ont concélébré la messe. Il s'agit entre autres, des abbés Prince Badzoukoula, aumônier national adjoint, Brel Loubayi, vicaire à la paroisse Sainte-Anne et le père Pierre Komlan Aziadomey, aumônier de la Légion de Marie de Lomé au Togo, accompagné de Pascal Kossi-Akoti et Joseph Yawo-Gbodzisi, président et vice-président du Senatus de Lomé, tous les trois mandatés par le Concilium Legionis Mariae (Conseil central de la Légion de Marie, basé à Dublin, en Irlande) pour inaugurer le Senatus Notre-Dame du Congo-Brazzaville.

Des milliers des légionnaires venus de tous les coins du Congo ont pris d'assaut la basilique Sainte-Anne, pour vivre le grand événement tant attendu depuis 67 ans, comme le retrace l'historique de la Légion de Marie au Congo. Le père Auguste fut l'un des plus ardents propagateurs de la Légion de Marie qui s'accorda avec le père Nicolas Moysan, curé de la paroisse Sainte-Anne de Poto-Poto, pour s'occuper de la fondation de ce mouvement d'apostolat. La Légion de Marie a commencé au Congo le 22 août 1947. Mais, c'est le 8 décembre 1948, en la fête du Cœur Immaculé de Marie, que l'établissement de la Légion de Marie à Brazzaville est officialisé, à la paroisse Sainte-Anne. En 1951, le mouvement prend de l'ampleur. En 1954, la Légion de Marie est fondée à Dolisie et à Pointe-Noire, en 1976. Le 25 juin 1997, l'étincelle mariale fut étouffée par la guerre sanglante qui avait ravagé tous les diocèses du pays.

La Légion de Marie ne fut pas épargnée. Il a fallu beaucoup d'effort et de sacrifice, pour rétablir progressivement le paysage légionnaire. En 2003, les Curiae (bureau dans une paroisse) furent fondés à Owando. En 2008, le tour est revenu à Impfondo, et le 29 septembre 2011, Ouesso accueille le sien. Depuis le 15 mars 2015, le Comitium Notre-Dame de Fatima de Dolisie et celui du Très Saint Sacrement de Saint Pierre Claver de Baongo sont élevés au statut de Regia. Dans son homélie, l'abbé Wilfried Kizaboulou a invité les légionnaires à ouvrir leur cœur à la venue de L'Esprit-Saint, comme l'ont fait les Apôtres et la Vierge-Marie. «*Nous aussi, ouvrons nos cœurs à la venue de l'Esprit-Saint pour que le Seigneur nous remplisse de ses dons. Cultivons l'unité, pour que notre pays aille de l'avant et que la Vierge-Marie nous remplisse de ses grâces*», a-t-il déclaré. Après l'homélie, s'en est suivi le discours d'inauguration



L'abbé Wilfried Kizaboulou avec les membres du bureau du Senatus.

du Senatus Notre-Dame du Congo, lu par M. Pascal Kossi-Akoti, qui a lancé les activités du Senatus congolais, avec à sa tête Calixte Ngo, sous les applaudissements des légionnaires, chantant, dansant et rendant grâce à Dieu, pour cet honneur fait à l'Église congolaise. Ce faisant, il a rappelé que le devoir des conseils de la Légion est d'assurer l'unité, préserver l'idéal originel de la Légion de Marie, conserver dans leur intégrité, ses règles et ses pratiques, tels qu'elles sont exposées dans le manuel officiel (guide). Un diplôme d'honneur et une image à l'effigie du Pape François ont été remis au Senatus du Congo, pour le féliciter et l'encourager dans son travail. Le même don a été fait à destination de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, pour son attention paternelle à la Légion de Marie. Dans son mot, Calixte Ngo, président du Senatus Notre-Dame du Congo, a remercié les différentes délégations qui ont honoré de leur présence la cérémonie d'inauguration

du Sénatus congolais, et particulièrement la délégation du Senatus de Lomé, qui a accepté de venir à Brazzaville, pour accomplir ce que le Concilium Legionis Mariae lui a confié. Il a demandé aux légionnaires de faire preuve d'obéissance et d'humilité, en travaillant conformément aux orientations du Concilium et de l'Église. Dans le cadre de l'extension de la Légion de Marie, il a invité ces derniers à recruter de nouveaux membres, pour que le travail d'évangélisation porte les fruits escomptés. Les légionnaires doivent être régis par l'instruction permanente (commandements du mouvement). L'abbé Wilfried Kizaboulou, a quant à lui, remercié le Concilium Legionis qui, depuis Dublin, a fait confiance au Senatus du Congo. Il a aussi remercié les évêques du Congo qui leur demandent à mieux répandre le nom du Christ partout dans le pays, pour la gloire de Dieu et le salut des hommes.

Aybieneve  
N'KOUKA-KOUDISSA

## Confrérie Sainte-Rita (archidiocèse de Brazzaville)

# 61 postulants ont porté le foulard ritien pendant la fête patronale

Les membres des Confréries paroissiales Sainte-Rita de l'archidiocèse de Brazzaville ont célébré, vendredi 22 mai 2015, en l'église Saint-Augustin de la Tsiémé, la fête de leur sainte patronne, marquant aussi la clôture des exercices des quinze jeudis de Sainte-Rita, après le pèlerinage annuel, effectué du 16 au 17 mai 2015, à la paroisse Sainte-Claire de Djiri, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Brazzaville, au cours duquel ils ont prié au mont Cardinal Emile Biayenda. Animée par la chorale diocésaine de la Confrérie Sainte-Rita, la messe de la fête patronale était célébrée par l'abbé Rhod Sakani Yizeno, secrétaire chancelier de l'archevêché de Brazzaville, et concélébrée par cinq prêtres parmi lesquels les abbés Stein Bilou et Apollinaire Bounkazi, respectivement, aumônier diocésain de la Confrérie Sainte-Rita et administrateur paroissial. 61 postulants ont fait le port du foulard ritien au cours de cette messe.



Abbé Rhod Sakani Yizeno. Ses demandes par la mère supérieure, elle fut, malgré tout, admise miraculeusement

Le 22 mai marque le jour de naissance au ciel de Sainte-Rita, c'est-à-dire le jour de son envol vers le ciel. C'est en souvenir de cette date que les Confréries Sainte-Rita, à travers le monde, vénèrent sa mémoire. Dans son homélie, l'abbé Rhod Sakani Yizeno a affirmé que célébrer une fête patronale d'une sainte qui a marqué la vie de l'Église de par son humilité, sa modestie et sa simplicité, est une grâce fort enrichissante. Rita est une sainte exceptionnelle qui a vécu des moments difficiles dans sa vie terrestre. Mariée d'abord à un époux de caractère violent, Paul de Ferdinand, qui la fit souffrir et avec qui elle eut deux enfants, elle dut faire encore

face à la terrible épreuve de la mort de son mari et de ses parents, Aimée Ferrie et Antonio Mancini. En dépit du rejet de



Les postulants, fiers de porter le foulard rose.

au Monastère Sainte Marie Madeleine de Cascia. C'est pour dire que les membres des Confréries paroissiales Sainte-Rita doivent s'approprier le modèle de vie de leur sainte patronne, pour prétendre être de bons chrétiens dans leurs foyers, dans la société et dans l'Église. Après l'homélie, 61 postulants venus de vingt confréries paroissiales ont fait le port du foulard rose, pour la première fois, comme symbole de leur appartenance à la grande famille ritienne. A la fin de la messe, des allocutions ont été prononcées tour à tour par le président diocésain, Jean-Médard Malonga, l'aumônier diocésain et l'administrateur paroissial. Ce dernier s'est dit satisfait du choix porté sur la paroisse Saint-Augustin de la Tsiémé, pour abriter la messe patronale. Cette paroisse est en plein chantier, pour la canalisation des eaux de pluie et de la rivière Tsiémé qui menacent dangereusement son presbytère, puisque se trouvant dans une zone marécageuse. C'est une paroisse qui s'apprête, aussi, à célébrer, le 30 août prochain, le 50<sup>ème</sup> anniversaire de sa fondation. Pour ce faire, l'administrateur paroissial a sollicité la générosité des chrétiens pour faire face aux travaux engagés.

Pascal BIOZI KIMINOU

## Cette semaine au Vatican

### Trois regards du chrétien sur Jésus et message sur le martyr de Mgr Romero

C'est au cours de sa messe matinale de vendredi, dans la chapelle de la Maison Sainte Marthe, au Vatican, que le Pape François a posé la question constante qui doit être la boussole du chrétien: «*Quel est le regard de Jésus sur moi?*». Le Pape a parlé de trois regards qui découlent de la conversation du Christ avec Pierre: le regard de l'enthousiasme, le regard du repentir et le regard de la mission.



«Mgr Romero, martyr en haine de la Foi».

Le regard de l'enthousiasme, a-t-il expliqué, se trouve au début de l'Evangile, en Jean, lorsqu'André va voir son frère Pierre et lui dit: «*Nous avons trouvé le Messie*». Jésus pose son regard sur lui et dit: «*Tu es Simon, fils de Jonas. Tu seras appelé Pierre. L'âme de Pierre en cet instant est comblé de l'enthousiasme de partir, pour la première fois, ensemble avec le Seigneur*».

Le regard du repentir est celui qui nous vient de la dramatique nuit du Jeudi-Saint, quand, par trois fois, Pierre renie Jésus. Alors, l'enthousiasme de se mettre à la suite de Jésus se mue en pleur, parce que Pierre a commis un péché en le reniant. Plus que tout autre, c'est ce regard qui change profondément le cœur de Pierre, a relevé le Pape. Enfin, le troisième regard est celui de la confirmation de l'amour du Christ à Pierre; celui de l'envoi en mission.

Quoique célébré à plusieurs milliers de kilomètres, un événement a fortement marqué l'actualité du Vatican cette semaine: la béatification, samedi, de Mgr Oscar Romero à Salvador (dans le pays du même nom). Evénement important en raison de la personnalité du Bienheureux, des circonstances de son assassinat (en pleine messe dans sa cathédrale, en 1980) et de toutes les spéculations que l'ensemble de l'affaire n'a cessé d'alimenter depuis lors. Le Pape François, originaire d'Amérique Latine comme le Bienheureux, a signé, le 3 février dernier, le décret de reconnaissance du martyr - «*en haine de la Foi!*» - de Mgr Oscar Romero. Le message qu'il a adressé aux milliers de fidèles rassemblés samedi sur l'esplanade de la cathédrale de San Salvador a provoqué la liesse des chrétiens en Amérique Latine. «*Mgr Romero, qui construisit la paix par la force de l'amour, donna témoignage de sa foi par sa vie jusqu'à l'extrême. Le Seigneur n'abandonne jamais son peuple dans la difficulté. Il écoute toujours le cri de douleur de ses fils... Le ministère de Mgr Romero se distingua par une attention particulière aux plus pauvres et aux marginalisés. La voix du nouveau Bienheureux continue de résonner aujourd'hui, pour nous rappeler que l'Église, communauté de frères autour de son Seigneur, est famille de Dieu dans laquelle la division ne saurait trouver aucune place*», a soutenu le Pape.

Longue citation du Pape, parce que ce contenu parle bien au-delà des peuples d'Amérique Latine qui firent face, à une époque particulière de leur histoire, à la violence politique et aux contradictions extrêmes des projets de société. C'est un message qui parle encore plus particulièrement aux Congolais, dont l'immolation du Cardinal Biayenda est en similitude avec ce qui se passa en Amérique centrale, ce 24 mars 1980, soit trois ans (et deux jours) après la tragédie de Brazzaville! Du reste, la béatification de Mgr Romero peut aussi valablement être considérée comme partie de l'histoire de l'Afrique centrale. Ne serait-ce que parce que le Nonce apostolique au Salvador, aujourd'hui, est un fils de notre sous-région: Mgr Léon Kalenga-Badikebele, natif de la République Démocratique du Congo. «*Au-delà du Salvador et de l'Amérique Latine, c'est l'Église toute entière qui se réjouit de la béatification de Mgr Oscar Arnulfo Romero y Galdámez... Son sang qui coule sur l'autel et qui se mêle à celui du Christ, représente un symbole très fort. Il a été déclaré martyr, parce qu'il a versé son sang pour Jésus et pour l'amour des pauvres*», a-t-il dit au micro du journaliste-jésuite Jean-Pierre Bodjoko, responsable du programme Français-Afrique, à Radio Vatican. Au cours de la semaine aussi, le Pape a appelé à prier pour le Burundi. C'était au cours de la prière mariale de la «*Regina Caeli*» de dimanche, Place Saint-Pierre. Priant donc pour «*le cher peuple du Burundi, qui est en train de vivre un moment délicat*», il a invoqué le Seigneur pour qu'il «*les aide, tous, à fuir la violence et à agir de façon responsable, pour le bien du pays*».

A la semaine prochaine!

Albert S. MIANZOUKOUTA  
(Correspondant au Vatican)



NOUS PORTONS À LA CONNAISSANCE DE NOTRE AIMABLE CLIENTELE QUE LA BANQUE A INSTALLE DEUX GUICHETS AUTOMATIQUES DE BILLETS AU QUARTIER NKOMBO, EN DIAGONALE DE LA TELEVISION NATIONALE CONGOLAISE.



CES GUICHETS SONT DEJA FONCTIONNELS

**LA DIRECTION GENERALE**

Premier congrès extraordinaire du R.d.p.s  
(Rassemblement pour la démocratie et le progrès social)

# Elu président, Jean-Marc Thystère-Tchicaya entend rassembler et moderniser le parti

Le R.d.p.s (Rassemblement pour la démocratie et le progrès social) a tenu son premier congrès extraordinaire, du 22 au 23 mai 2014, à Pointe-Noire, sous le thème: «*Dans la paix et la concorde, unissons nos forces pour faire la politique autrement*». A l'issue des travaux, de nouvelles instances ont été mises en place, avec l'élection de Jean-Marc Thystère-Tchicaya comme président du R.d.p.s. Ce congrès a aussi réaffirmé la position du R.d.p.s pour le «non au changement de la Constitution du 20 janvier 2002» ainsi que pour la révision des accords de partenariat avec le P.c.t (Parti congolais du travail). Après son élection, Jean-Marc Thystère-Tchicaya entend rassembler le parti et pour cela, il a tendu sa main, car pour lui, «le résultat de ce premier congrès extraordinaire n'est ni la victoire d'un camp, ni la défaite d'un autre».

Après la mort de son fondateur, Jean-Pierre Thystère-Tchicaya, en 2008, le R.d.p.s a été, pendant ces trois dernières années, secoué par de nombreuses contradictions internes et la naissance, en son sein, d'au moins deux courants politiques qui, au lieu de concourir à son développement, l'avaient, plutôt, précipité dans le gouffre de la division.

D'un côté, une aile des fondateurs, dirigée par le député Mabio Mavoungou-Zinga, et de l'autre, l'aile dirigée par le sénateur Bernard Mbatshi, le président du parti. Cette situation avait conduit à la mise en place d'un «cadre consensuel de concertation et de prise de décisions politiques». Autrement dit, une direction du parti quasi bicéphale.

Au-delà de la mise en place de nouvelles instances dirigeantes du parti, le premier congrès extraordinaire du R.d.p.s avait, entre autres objectifs majeurs, de sceller la **réunification du parti**.

Environ 600 congressistes représentant tous les départements et fédérations s'y sont donc attelés, pendant deux jours. A l'issue des travaux, Jean-Marc Thystère-Tchicaya, l'unique candidat enregistré au comité préparatoire du congrès extraordinaire, a été élu, à l'unanimité et par acclamations, président du R.d.p.s.

Objectif atteint! dirait-on. Ou plutôt, partiellement, diraient d'autres. Quoi qu'il en soit, le congrès extraordinaire a eu lieu et a abouti à la mise en place des instances définitives du R.d.p.s: un comité directeur de 251 membres et un bureau politique de 51 membres.

En effet, dirigés par Bernard Mbatshi, avec à ses côtés Lambert Pembellot et Marcel Castanou, les travaux de ce congrès extraordinaire ont porté sur la structuration et la revitalisation du parti sur toute l'étendue du territoire national, la candidature du R.d.p.s à l'élection présidentielle de 2016, le non au changement de la Constitution et, enfin, l'élévation de Bernard Mbatshi au statut de président émérite du R.d.p.s.

## Des motions et recommandations

A l'issue des travaux, les congressistes ont adopté deux motions:

- une motion de félicitations et de remerciements au cadre consensuel de concertation et de prise de décision;
- une motion de félicitations et de gratitude à l'endroit de Bernard Mbatshi, le président sortant, pour avoir conduit à bon port les destinées du parti au sein du cadre consensuel de concertation et de prise de décisions politiques jusqu'au congrès. Ce, malgré les secousses de la division.

C'est, d'ailleurs, cet état de division qui a conduit les congressistes à adopter une recommandation relative à l'institution d'une commission d'éthique au sein du parti.

La deuxième recommandation concerne la révision des accords de partenariat conclus avec le P.c.t (Parti congolais du travail). Il ressort de cette recommandation que le R.d.p.s a constaté le manque de considération de la part de son allié, le P.c.t, qui n'a aucunement tenu compte des termes de l'accord qui stipule de gouverner ensemble. En d'autres termes, le R.d.p.s, comme les autres partis alliés du P.c.t, **s'est fait flouer par ce dernier.**

Enfin, une **déclaration relative à la question du changement de la constitution** a été rendue publique. Elle a fait exploser la salle. Debout et par acclamations, toute la salle a adopté la déclaration selon laquelle le R.d.p.s s'est prononcé pour le non au changement de la Constitution de 20 janvier 2002. L'unanimité des congressistes sur cette question a été telle qu'il n'y a même pas eu un véritable débat sur le sujet. Il n'est pas exagéré de dire qu'une proposition contraire aurait fait lyncher son auteur...

## Les engagements de Jean-Marc Thystère-Tchicaya

L'élection de Jean-Marc Thystère Tchicaya comme



Les membres du bureau exécutif.



Des congressistes.

Président du R.d.p.s a, pour ainsi dire, été un plébiscite. Aucune contestation, ni contreproposition dans la salle, mais plutôt, un tonnerre d'applaudissements. Son challenger, Mabio Mavoungou Zinga, avait capitulé trois jours auparavant (Voir La Semaine Africaine n°3496 du Vendredi 22 mai 2015, page 3).

Dans son allocution de circonstance, le nouveau président s'est engagé à faire du R.d.p.s un parti de gouvernement et un pilier de l'unité nationale. «Ce premier congrès extraordinaire doit marquer la restauration et la renaissance du R.d.p.s, la reconquête de l'espace politique perdu, la réimplantation du R.d.p.s sur l'ensemble du territoire national, le rassembler et le moderniser davantage, pour aller à la conquête du pouvoir politique, selon les règles d'une compétition saine et démocratique», a-t-il dit. Et de poursuivre: «Je m'engage à revitaliser le R.d.p.s: son fonctionnement, son financement et ses accords avec les partis amis seront revus et suivis conformément aux textes fondamentaux et motions qui régissent notre parti. Nous avons, donc, l'obligation de faire du R.d.p.s un parti libre, indé-

pendant, conquérant et respectueux des autres. Nous réactiverons notre adhésion à l'internationale socialiste et nous passerons des accords avec les autres partis qui ont, à travers le monde, pour idéologie la social-démocratie», a souligné Jean-Marc Thystère-Tchicaya. Pour ce faire, le nouveau président voudrait rassembler les militants autour du projet du parti, qui consiste à «réinventer la société congolaise dans la définition d'une nouvelle vision des rapports entre l'homme et le pouvoir politique, la restauration de l'Etat dans ses missions régaliennes qui sont, entre autres: l'égalité de tous devant la loi, la sûreté des citoyens, l'accès à l'eau, à l'électricité, la santé et l'éducation, l'emploi, la réhabilitation de l'école, la modernisation des hôpitaux, la redéfinition des rapports entre les citoyens et l'état, etc.»

Tout un programme, dirait-on. Le nouveau président du R.d.p.s l'a, d'ailleurs, détaillé, dans un livret distribué lors de ce congrès. Et pour réussir un tel projet, il faut l'apport de tous les militants. «Voilà pourquoi, je tends une main amicale et fraternelle à mes camarades et frères,

après cette formidable compétition interne, expression de la vitalité démocratique au sein de notre parti. Le résultat de ce premier congrès extraordinaire n'est ni la victoire d'un camp, ni la défaite d'un autre. Le seul vainqueur, c'est l'espoir de voir le R.d.p.s marquer, de nouveau, de son empreinte, la vie politique nationale... aucun militant ne sera exclu de la gestion de notre parti, sous mon mandat», a promis Jean-Marc Thystère-Tchicaya. Ce qui pourrait être interprété comme un appel à l'unité du Parti, une main tendue vers ceux qui ont boycotté ce congrès.

Dans cet élan, Jean-Marc Thystère-Tchicaya a rendu hommage à Bernard Mbatshi, pour sa patience, son opiniâtreté et son engagement. Hommage aussi à tous les militants qui ont su défendre, avec admiration, les couleurs et idéaux du R.d.p.s. Parmi lesquels les doyens, Lambert Pembellot et Marcel Castanou.

Pour terminer, le nouveau Président du R.d.p.s a rappelé aux cadres que ce parti est marqué par une forte tradition de dialogue, œuvrant pour la paix et l'unité nationale. Partant, il a invité l'ensemble des membres du

comité directeur et du bureau politique à faire preuve de mesure, de responsabilité et à ne s'exprimer que dans un cadre autorisé.

## Nouvelles instances du RDPS

Président: Jean-Marc Thystère-Tchicaya;  
1<sup>er</sup> Vice-président: Eugène Stanislas Mouenguélé;  
2<sup>e</sup> vice-président: Antoine Pandzou-Bouyou;  
3<sup>e</sup> Vice-président: Jean-Félix Tchicaya;  
4<sup>e</sup> Vice-présidente: Joséphine Castanou;  
Secrétaire Général: Julien Makoundi Tchibinda;  
Secrétaire général adjoint: Bertrand Ulrich Mboundou Lekoba;  
Premier Commissaire aux comptes: Pierre Justin Makosso.

## Présidents des Commissions Permanentes

Commission Politique: Dieudonné Tchicaya;  
Commission Aménagements et Infrastructures: Joachim Fouka;  
Commission Economie et Finances: Marcel Castanou;  
Commission Education et Recherches scientifiques: Macaire Mbatshi;  
Commission Santé, Vie associative et Solidarité: Cécile Kélafouidi  
Commission Culture, Art, Sport et Loisirs: Rossart Biyavanga;  
Commission Communication porte-parole du Parti: Jean-Aimé Tchibota-Tati;  
Commission Administration du Territoire et Décentralisation: Lambert Pembellot  
Commission Défense et Sécurité: Jean-Baptiste Itoua;  
Commission Prospective et Développement: Magoud Cotody  
Commission Droits et Libertés: Michel Konko;  
Commissions Relations Internationales: André Joseph Okondza;  
Commission Tourisme et Environnement: Louis Mpouo  
Commission Jeunesse: Jean-Aimé Sounda;  
Commission Femmes: Paulette Pemba.

## Membres:

Serge Madzou, Pierre Aymard Evouka, Delphin Loembet, Amédé Tchiloemba, Julien Mavoungou-Makaya, Adèle Bakana, Dieudonné Ngoma, Marcellin Dibou, Pélagie Eteka, Emilan Bongo, Antonin Malékama, Fernand Nzengomona, Michel Proost Toko, Raymond Bakala, Gabriel Falh Batchesi, Jean-Pierre Taty, Daniel Bongo-Bouity, Aimé Bouadem, Jacqueline Ndjembo, Mariane Bouloud, Claire Makaya Yoka, Bernard Mbatshi, Emmanuel Capita, Mireille Tchikounzi, Gilbert Nzabé.

**TIMCO**  
**EXPLOITATION FORESTIERE TRAVAUX PUBLICS MENUISERIE INDUSTRIELLE**

**OFFRES D'EMPLOI**

TIMCO, Société à Responsabilité Limité Unipersonnelle (SARLU) dont le siège est à Brazzaville, est une menuiserie industrielle Congolaise.

Dans le cadre de notre développement, nous recherchons actuellement :

1- Un Chef d'Équipe Électromécanique H/F.

**Profil recherché:**

- **Diplôme :**  
- BAC + 2 / 3 ou Ingénieur En Électromécanique
- **Expérience Professionnelle :**  
- 5 ans ou plus dans le secteur industriel
- **Compétences Requises :**  
- Capacité à maîtriser un ou plusieurs secteurs techniques: électronique, électricité, mécanique, hydraulique, pneumatique  
- Capacité à lire et interpréter un plan ou schéma.  
- Capacité à évaluer visuellement ou l'aide d'appareils une panne, une dérive, une anomalie.

2- Un Dessinateur Projeteur Métreur en Menuiserie H/F.

**Profil recherché:**

- **Diplôme :**  
- BAC + 2 / 3 En Architecture ou Diplôme Équivalent
- **Expérience Professionnelle :**  
- 2 ans ou plus dans la conception ou éventuellement dans la construction des bâtiments.
- **Compétences Requises :**  
- Maîtriser les techniques de dessin industriel.  
- Réaliser rapidement des calculs, des plans en respectant avec rigueur des normes et un cahier des charges.  
- Maîtriser le logiciel AutoCad (2 et 3D).

3- Des Menuisiers Débutants et Qualifiés

**Profil recherché:**

- **Diplôme :**  
- BET/BEP/CAP/BAC Pro en Menuiserie ou Diplôme Équivalent
- **Expérience Professionnelle :**  
- Avec ou sans expérience dans la menuiserie.
- **Compétences Requises :**  
- Savoir lire et interpréter un plan, et pouvoir réaliser avec

précision, à l'aide des machines disponibles, les coupes, les assemblages, les collages, les finitions pour obtenir les menuiseries décrites dans ce plan.

4- Responsable Qualité-Hygiène-Sécurité H/F.

**Profil recherché:**

- **Diplôme :**  
- BAC+2 / 3 dans le domaine de la qualité ou de la gestion industrielle
- **Expérience Professionnelle :**  
- 5 ans ou plus dans le domaine industriel
- **Compétences Requises :**  
- Bien connaître les process de l'entreprise, ses flux et les technologies associées.  
- Maîtriser les normes, la certification ou la labellisation choisie.  
- Définir et négocier une politique QSE ou de management intégré.

5- Ingénieur Réseaux, Systèmes et Sécurité H/F.

**Profil recherché :**

- **Diplôme :**  
- BAC+4 / 5 en Informatique de Gestion ou en Système et Réseau Informatique
- **Expérience Professionnelle :**  
- 5 ans ou plus dans le Domaine de l'informatique de gestion et système réseau
- **Compétences Requises :**  
- Installer, configurer, dépanner un parc informatique.  
- Maîtriser les techniques nécessaires pour interconnecter les réseaux et les systèmes de télécommunication.  
- Utiliser avec aisance les principaux logiciels utilisés dans l'entreprise : bureautique, bases de données CAO, GPAO, DAO, etc.

6- Conducteur de Travaux en Menuiserie H/F.

**Profil recherché :**

- **Diplôme :**  
- Bac+2 / Bac+3 Métiers du Bois ou des Bâtiments et Travaux Publics
- **Expérience Professionnelle :**  
- 5 ans ou plus dans le secteur de l'usinage de bois et de la menuiserie et de travail en production au en pose.

• **Compétences Requises :**

- Avoir une vision globale des chantiers à entreprendre et connaître les matériaux, process de production, contraintes techniques et réglementaires pour organiser l'agencement.
- Anticiper d'éventuels problèmes de pose et rechercher les solutions techniques en amont.
- Assurer un dialogue permanent avec l'équipe, disposer de qualités relationnelles développées et un esprit d'équipe.

7- Commercial H/F.

**Profil recherché**

• **Diplôme :**

- BAC+2/3 en marketing ou en management d'une grande école reconnue, dans les métiers du Bois ou dans les Bâtiments et Travaux Publics.

• **Expérience Professionnelle :**

- 5 ans ou plus dans le secteur de l'usinage de bois et de la menuiserie ou dans la construction des bâtiments
- **Compétences Requises :**  
- Définir une politique et une stratégie commerciale avec la vision globale de l'entreprise à moyen terme.  
- Connaître les styles de meubles, les techniques de production, les principaux fabricants et la concurrence.  
- Élaborer le cahier des charges commercial (tendances, tarifs...) pour les nouveaux modèles.

8- Mécanicien H/F.

**Profil recherché :**

• **Diplôme :**

- BAC Pro en génie mécanique ou maintenance industrielle ou un équivalent.
- **Expérience Professionnelle :**  
- 2 ans ou plus dans la mécanique ou en maintenance industrielle dans une entreprise de fabrication.

• **Compétences Requises :**

- Capacité de Participer à l'installation et à la fabrication des nouveaux équipements de production et autres équipements ou articles nécessaires à la gestion des opérations.
- Capacité à faire fonctionner, réparer et entretenir régulièrement le matériel et les équipements de production.
- Habilités en soudure, usinage conventionnel, pneumatique et hydraulique.

Le dossier devra obligatoirement contenir une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, et doit être adressé à la Direction Générale de TIMCO, 29 rue Léon Jacob Mpila Centre Ville, B.P: 1041, Brazzaville-Congo; ou par courriel à contact.solthy@gmail.com au plus tard le lundi 15 Juin 2015.

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA  
 Notaire

46, avenue William Guynet, Immeuble Galerie marchande de l'ARC 1er étage  
 Centre-ville - Brazzaville  
 E-mail: lockmaf@yahoo.fr/B.P: 1542/Tél.: 05 556 06 19/06 666 26 82  
 BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

**ANNONCE LEGALE**

**CESSION DE PARTS SOCIALES**

«PROFESSIONNEL SERVICES CONGO», EN SIGLE «PSC»

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA

Siège social: 173, Avenue de la Base, Batignolles, Mougali, Brazzaville  
 (République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du 09 mars 2015, reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant procès-verbal de décision collective extraordinaire de la SARL dénommée «PROFESSIONNEL SERVICES CONGO», en sigle «PSC», constatant une cession de parts sociales, enregistré aux recettes des impôts de Ouenzé, le 18 mars 2015 folio 048/12 n° 434, il a été procédé à la refonte des statuts de la SARL «PROFESSIONNEL SERVICES CONGO», en sigle «PSC», par acte notarié enregistré aux recettes des impôts de Ouenzé, le 18 mars 2015, folio 048/14 n° 436.

Cédant: Monsieur DE SOUSA QUARESMA Marco Alexandre.

Cessionnaire: Madame PEREIRA Laeticia.

**Forme sociale:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU).

**Dépôt légal:** le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, en date du 19 mars 2015, sous le numéro 15 DA 265.

Modification du Registre de Commerce: mention modificative a été portée au Registre de commerce et du crédit mobilier de la SARLU dénommée «PROFESSIONNEL SERVICES CONGO», en sigle «PSC» par le tribunal de commerce de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/14 B 5015, en date du 19 mars 2015.

Pour avis,

Maître Ch. Josiane  
 LOCKO-MAFINA

Étude de Maître Zahour MBEMBA-EL HIOULI  
 Notaire titulaire d'office au 965 rue Sounda, Plateau de 15 ans  
 Boite Postale 433, Brazzaville, République du Congo/Siteweb: mbembanotaire.net/Téléphone: (+242) 06 990 26 90/E-mail: zahour@mbembanotaire.net

**ANNONCE LEGALE  
 SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE**

« SCI P-LUZ »

AU CAPITAL SOCIAL DE 1 000 000 FRANCS CFA/SIÈGE SOCIAL:  
 SIEGE SOCIAL: 1091 AVENUE DES 3 MARTYRS, PLATEAU DES 15 ANS BRAZZAVILLE  
 REPUBLIQUE DU CONGO/RCCM Brazzaville N° CG/BRZ/15 D 243

**CONSTITUTION**

Par actes notariés du 15 mai 2015 reçus en l'Étude de Maître Zahour MBEMBA-EL HIOULI, Notaire à Brazzaville, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

- **Forme :** Société Civile Immobilière.
- **Dénomination sociale :** « SCI P-LUZ »
- **Objet :** La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger: L'acquisition, la construction, l'édification, la transformation, l'exploitation par bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis, urbains ou ruraux ; La gérance de tous biens fonciers ou immobiliers ; Entretien, réfection et maintenance des biens immobiliers. Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières, ou immobilières, annexes ou connexes, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de

la société./- **Siège social :** 1091 Avenue des 3 Martyrs, Plateau des 15 ans, Brazzaville, République du Congo.  
 - **Durée :** 99 ans./- **Capital :** 1.000.000 FCFA.  
 - **Déclaration notariée de souscription et de versement :** Toutes les parts souscrites ont été intégralement libérées.  
 - **Direction de la société :** Monsieur Lauric NGOUEMBE et Madame Fabrice BOZZO sont nommés gérants pour une durée indéterminée./- **Dépôt légal :** Le 20 mai 2015 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.  
 - **Immatriculation :** Au RCCM de Brazzaville sous le n° CG/BRZ/15 D243.

Pour insertion.  
 Brazzaville, le 22 mai 2015  
 Maître Zahour MBEMBA

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU  
 Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville  
 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, passage à niveau du Marché PV,  
 A côtés des DEPECHEs DE BRAZZAVILLE  
 Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857  
 E-mail: norbertmad@yahoo.fr/REPUBLIQUE DU CONGO

**GROUPE OSTERGAARD CONGO**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au Capital de 1.000.000 F. CFA

Siège: 181, Avenue Lyautey (OCH Mougali III)/Brazzaville/REPUBLIQUE DU CONGO

**INSERTION LEGALE**

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 11 Mai 2015, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila), la même date, sous Folio 083/3, n°1075, il a été constitué une Société dénommée: «GROUPE OSTERGAARD CONGO», dont les caractéristiques sont les suivantes:  
**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;  
**Capital:** Le capital de la Société est de 1.000.000 F. CFA;  
**Siège:** Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°181, Avenue Lyautey (OCH Mougali III);  
**Objet:** La Société a pour objet, en République du Congo: \* Commerce, import-export, vente de véhicules, vente des produits pharmaceutiques, équipement, produits alimen-

taires, pièces de rechange, transport de marchandises, construction;  
**Durée:** La durée de la société est de 99 années;  
**RCCM:** La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° BZV/15 B 5888 du 15 Avril 2015;  
**Gérance:** Suivant PV de décisions de l'associé unique en date du 27 Avril 2015, Monsieur SEBAREME MUKASA Janvier est le gérant de la Société, pour une durée illimitée; Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion  
 Maître Norbert MADZOU, Notaire

**Après la conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore, à Brazzaville**

**Henri Djombo est satisfait des résultats**

Henri Djombo, ministre de l'économie forestière et du développement durable, s'est dit satisfait des résultats issus de la conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique, laquelle s'est tenue, à Brazzaville, du 27 au 30 avril 2015. Cette satisfaction, il l'a exprimée, au cours d'une conférence de presse donnée en présence des cadres de son département, dans la salle de conférence de son ministère, à Brazzaville, lundi 6 mai 2015. Selon lui, cette conférence de Brazzaville a accouché d'une stratégie continentale, laquelle constitue une riposte au braconnage et au commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique. Celle-ci sera suivie, de façon rigoureuse, par l'Union Africaine.

Henri Djombo a souligné, à cette occasion, que la conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages d'Afrique, tenue sous l'égide de l'Union Africaine, avec le concours des agences des Nations Unies de nombreuses institutions internationales, et d'Ongs à caractère international s'occupant de la conservation de la nature, a eu comme objectif de faire l'état des lieux de la faune et de la flore sauvages d'Afrique. Présentant le bilan de ladite conférence, il a reconnu que cette rencontre internationale a connu une très grande participation: plus de 500 personnes y ont pris part, dont 250 experts et des hautes autorités, notamment les deux chefs d'Etat: Denis Sassou Nguesso du Congo et Idriss Deby Itno du Tchad. On a noté, également, la présence du premier ministre gabonais, de beaucoup des représentants des gouvernements et des responsables des agences des Nations Unies, à travers la présence du directeur exécutif adjoint du Pnue (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Vingt-six pays ont été représentés, notamment l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Niger, l'Ouganda,

la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la Zambie, le Zimbabwe, et quelques pays européens comme la France, l'Allemagne, le Royaume Uni, la Suisse, la Belgique et la Chine, ainsi que de l'Amérique du Nord: les Etats-Unis et le Canada. Au sortir de ces assises, un plan d'action et une feuille de route, qui permettront de mettre en œuvre la stratégie, ont été donnés au continent africain, lequel, aujourd'hui, est confronté à un mal grave: la montée du braconnage. Ce mal a atteint la sécurité nationale de la biodiversité et, est en train d'appauvrir le continent. A propos, Henri Djombo a souligné le fait que les sous-régions du continent vont élaborer des stratégies, à leur tour, tout comme les pays, en s'inspirant de la stratégie continentale. Quant au Congo, sa stratégie nationale est prête et mérite, encore, d'être discutée entre les experts et les différents départements ministériels, afin d'en tirer une compréhension harmonisée et de mettre en place des moyens, pour la mise en œuvre de cette stratégie. Toutefois, il faut arrêter le braconnage, puisqu'il fait fuir des touristes. «Il faut engager des



Henri Djombo, pendant la conférence de presse.

moyens importants de surveillance de nos aires protégées, pour éviter que les braconniers viennent détruire notre biodiversité. Nous espérons que les conclusions de cette conférence de Brazzaville auront des lendemains, parce qu'il sera suivi de nombreuses réunions des bailleurs de fonds, pour mettre en place des financements de cette stratégie africaine. La conférence de Brazzaville doit booster une nouvelle conscience chez nous et doit nous amener à améliorer notre conscience écologique; à faire prendre conscience aux pouvoirs publics, à la société civile et aux populations, de la nécessité de préserver notre environnement et notre patrimoine vert, parce que c'est la source de richesse, pour un développement durable de notre pays. C'est pourquoi, nous avons besoin de sensibiliser suffisamment nos populations et aussi les décideurs, pour qu'on affecte plus de ressources dans la préservation de la nature», a déclaré Henri Djombo. Abordant les conclusions du conseil d'administration de l'accord de Lusaka, tenue à Brazzaville du 2 au 3 mai 2015, le ministre a dit que

pour permettre à cette organisation de bien fonctionner, chaque pays devra verser, par année, une somme de 100 millions de F.Cfa. Malheureusement, les Etats membres n'honorent pas du tout cet engagement. Et, le Congo figure parmi les Etats n'ayant pas versé ses cotisations. Il a accumulé des impayées, qui s'élèvent à près d'un million de dollars américains, a précisé le ministre, avant d'annoncer que le Congo apurera sa dette, afin d'être conforme aux exigences de cet accord de Lusaka. Ce dernier est une organisation dirigée par un Congolais, et dont le siège est à Nairobi, au Kenya. La présidence du conseil d'administration est assurée, présentement, par le Congo, à travers le ministre de l'économie forestière et du développement durable. L'organisation compte six pays d'Afrique de l'Est et du Sud et, le Congo est le seul pays du Bassin du Congo francophone appartenant à cet accord. Il y a adhéré en 1996. Créé en 1994, l'accord de Lusaka a pour mission de protéger le patrimoine naturel. Philippe BANZ

**Armand Guy R. Ndinga Okossa, représentant des aveugles au Comité national de coordination, de suivi...**

**«Il y a bien des choses qui ont été faites pour la personne handicapée, au niveau textuel. Mais, dans la pratique, elles restent vraiment invisibles»**

Représentant des aveugles au Comité national de coordination, de suivi et d'évaluation du plan d'action national des personnes handicapées, à Brazzaville, Armand Guy Richard Ndinga Okossa, membre de l'Ong «Viens et Vois», s'est exprimé dans nos colonnes à propos de la condition de la personne handicapée. Il s'insurge, dans l'interview, ci-après, contre toute forme grandissante de



Armand Guy Richard Ndinga Okossa.

marginalisation de la personne handicapée dans la société congolaise. «Guy Richard Ndinga Okossa, vous êtes le représentant des aveugles au Comité national de coordination, de suivi et d'évaluation du plan d'action national des personnes handicapées; comment appréciez-vous le comportement des compatriotes qui marginalisent les personnes vivant avec handicap?

\*\* Il est, donc, temps de comprendre que nous sommes tous des handicapés potentiels. Alors, changeons nos mentalités et notre façon de voir et de considérer la personne handicapée, et réunissons les conditions, pour son adaptation à la vie quotidienne. C'est vraiment triste, de savoir qu'au Congo, dans une famille un enfant handicapé est perçu comme une malédiction, une humiliation, etc., on l'efface en l'isolant dans un endroit, une sorte de cachette pour qu'il ne soit ni vu, ni fréquenté par les autres. Voilà pourquoi, beaucoup d'handicapés ne sont pas volontairement inscrits à l'école par leurs parents qui pensent que c'est un investissement inutile, alors que l'école est un droit. D'autres, ne supportant pas le traitement inhumain qu'ils endurent à la maison, descendent dans la rue, pour chercher le mieux être, en demandant l'aumône. Par contre, les valides devenus handicapés suite à une maladie quelconque ou un accident sont très souvent animés de l'esprit de suicide.

\*Comment doit se comporter les diplômés et cadres handicapés dans leurs lieux de travail?

\*\* Les diplômés et cadres handicapés qui servent, avec brio, dans les postes qu'ils ont bien mérités ou ceux qui excellent dans le business, devraient servir d'exemples, pour soigner la société congolaise de la mauvaise image, qu'elle se fait de la personne handicapée. Les autres personnes vivant avec handicap qui ont atteint une certaine capacité de prise en charge devraient, eux-aussi, faire montre de leur capacité que de glisser dans la mendicité, la fourberie, le mensonge, l'escroquerie, et de se laisser manipuler par les personnes valides. Ce qui ne fera que diminuer davantage la personne handicapée. L'Orgueil bien placé de la personne handicapée devrait contribuer à donner de la valeur, de la considération et de l'importance à la personne handicapée, pour que les autres membres de la société congolaise sachent que la Pvh a bel et bien une dignité.

\*Ignorez-vous les choses positives réalisées au bénéfice de la personne handicapée?

\*\* Pas du tout. Il y a bien des choses qui ont été faites au niveau textuel. Mais, dans la pratique, elles restent invisibles. Le département des affaires sociales avait la responsabilité de la gestion des questions des Pvh (Personnes vivant avec handicap). Dans ce sens, un secrétariat avait même été créé. Malheureusement l'expérience n'a pas été concluante. Pour y remédier, on a créé une direction générale en charge des personnes handicapées, mais sans succès. Dans sa politique de l'égalité des droits et des citoyens congolais, le président de la République a publié un décret portant création, attribution et composition du comité national de coordination, de suivi et d'évaluation du plan d'action national, pour les personnes handicapées. Ce comité est chargé notamment d'assurer la coordination, le plaidoyer et la mobilisation des ressources, etc. Ce comité, à caractère transversal, est un espoir pour les personnes handicapées. Mais, le constat est que depuis l'installation de ses membres en janvier 2012, il est resté dans une situation inextricable. L'échec du comité est prévisible, à moins que les gens se ressaisissent.

\*Pourquoi la présence d'un estropié, d'un albinos est souvent mal perçue surtout dans le milieu scolaire et dans les transports?

\*\* Il est horrible d'assister en certains endroits au mépris de la personne handicapée. Jusqu'à ce jour, il manque toujours au Congo la Maison de la personne handicapée. Dans le cadre de la politique de sécurité sociale du pays, les Pvh (Personnes vivant avec handicap) sans emploi n'ont pas d'allocation mensuelle, et il manque aux handicapés des cartes d'invalidité que seul le ministère des affaires sociales aurait compétence à établir et à distribuer à qui de droit. Le président de la République, en prenant le décret qui crée ce comité, a prouvé sa détermination à s'engager dans la résolution des problèmes des Pvh. Mais, avec les incartades observées dans son application, doit-on, pour cela, retourner le regard vers papa Dengues, pour solliciter son implication personnelle, afin de voir les choses redémarrer sur des bonnes bases? C'est peut-être l'option finale.

Alain-Patrick MASSAMBA

**Economie forestière**

**La chasse sportive ouverte depuis le 1<sup>er</sup> mai**

Le 1<sup>er</sup> mai de chaque année marque l'ouverture de la saison de la chasse sportive. Cette année 2015, la 43<sup>e</sup> fois de l'ouverture de la chasse, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, s'est faite sur le thème: «Luttons efficacement contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune sauvage du pays». Elle a été marquée par un message rendu public, jeudi 30 avril 2015, par Joachim Kondi, directeur général de l'économie forestière, à Brazzaville. La chasse, au Congo, est une activité réglementée par l'arrêté n° 3772 du 12 août 1972, lequel fixe les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse.

Il ressort du message rendu public que pour pérenniser la ressource faunique sur toute l'étendue du territoire nationale, il faut la protéger et l'exploiter de manière rationnelle. Le ministère de l'économie forestière et du développement durable considère la faune sauvage comme un gisement essentiel de la biodiversité. Malheureusement, malgré la création des aires protégées, dont le rôle essentiel est de garantir la pérennité de la faune sauvage, et la mise en place d'une législation régissant l'exploitation et l'utilisation de la ressource faunique, fort est de constater qu'une surexploitation de la faune mammalienne due à la chasse commerciale menace la survie de certaines espèces.

Le braconnage concerne non seulement les petits animaux de la taille des céphalopodes, mais aussi certaines espèces emblématiques que regorgent les zones banales et les aires protégées, telles que le gorille des plaines de l'Ouest, le chimpanzé commun, l'éléphant de forêt, le bongolo, le buffle nain de forêt et autres. La pratique du braconnage devient, de plus en plus, sophistiquée, avec l'usage des armes de guerre, des véhicules et des moyens de communication modernes par des bandes criminelles organisées. Des dizaines de milliers d'éléphants sont braconnés chaque année, à travers l'Afrique, occasionnant, ainsi, une perte de plus de 60 % d'éléphants dans



Joachim Kondi libérant le message sur l'ouverture de la chasse.

le bassin du Congo, au cours de la dernière décennie. Le trafic de la faune et de la flore sauvages est devenu la quatrième menace universelle, après le terrorisme, le trafic des stupéfiants et des êtres humains. L'ouverture de la chasse sportive n'est nullement une occasion propice d'exploiter, abusivement, la ressource faunique sauvage, mais plutôt de la gérer durablement, afin de garantir sa pérennité. C'est dans ce sens que le directeur général de l'économie forestière a lancé un appel pressant aux chasseurs de toute catégorie de se conformer, scrupuleusement, aux dispositions

légales et réglementaires en vigueur, en matière de conservation et de la gestion durable de la ressource faunique, dans notre pays. Aussi a-t-il invité les services de la justice, des douanes, de la gendarmerie et de la police nationale à collaborer, étroitement, avec l'administration forestière, pour parvenir, ensemble, à faire appliquer rigoureusement les dispositions légales contenues dans la loi 37-2008 du 28 novembre sur la faune et les aires protégées. Philippe BANZ



**Annnonce Total E&P Congo**

**Projet « Classes Renforcées » au Lycée Victor Augagneur  
Concours d'entrée 2015**

Dans le cadre de sa politique de Développement Durable, Total E&P Congo, en relation avec le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation, soutient un projet qui vise à mettre en place des classes renforcées, à partir de la seconde, au lycée Victor Augagneur.

Soixante (60) élèves, au maximum, de nationalité congolaise seront sélectionnés par voie de concours (niveau troisième), pour constituer deux classes de seconde. Le concours sera organisé à Pointe-Noire du 15 au 16 Juillet 2015 à la suite d'une présélection sur dossier.

Ce dispositif d'excellence permet à ces élèves de suivre un double cursus dans les filières scientifiques : série C pour le bac congolais, série S pour le bac français, et de les préparer à une meilleure intégration dans l'enseignement supérieur.

Le projet s'engage à prendre en charge certains frais : livres scolaires (au programme français), calculatrices scientifiques, frais d'inscriptions aux examens. Le reste des frais occasionnés par la scolarité des élèves sera à la charge des parents d'élèves.

Les élèves de 3ème intéressés doivent constituer un dossier de candidature contenant :

- Note du BEPC blanc organisé par la Direction Départementale ;
- Moyenne générale de l'année ;
- Bulletins scolaires des classes de 3ème et de 4ème ;
- Copie de l'acte de naissance ;
- Photos d'identité (2) ;
- Certificat de nationalité.

Les élèves doivent avoir entre 13 et 16 ans aux dates de déroulement du concours.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Direction départementale de l'enseignement primaire et secondaire du département d'inscription du candidat ou au secrétariat du Lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire.

Le dépôt des dossiers se fera du 02 au 31 mai 2015.



Institut Européen de Coopération et de Développement



**Recrutement**

**Assistant Administratif et Financier (H/F)  
Centre de Gestion et de Services de Brazzaville**

**Contexte:**

L'IECD est une organisation de Solidarité Internationale créée en 1988. Sa mission est de mettre en oeuvre des projets de développement socioéconomique en partenariat avec des institutions locales.

**LE PROGRAMME D'APPUI AUX TRES PETITES ENTREPRISES:** Congo Entreprise Développement.

Le programme vise à former et accompagner des micros et petits entrepreneurs urbains, de tous secteurs d'activité, afin qu'ils renforcent leurs compétences en gestion, et ainsi, consolident ou développent leur activité professionnelle. Le programme a débuté au Congo avec l'ouverture d'un Centre de Gestion et de Services à Pointe-Noire en mai 2014. En 2015 un CGS sera ouvert et opérationnel à Brazzaville.

**Poste:**

**Fonction:** Assistant(e) Administratif et Financier

**Lieu:** Brazzaville - Quartier Mougali

**Prise de poste:** Juin 2015

**Statut:** Contrat local

**Rémunération:** 150 000 FCFA (Evolatif après la période d'essai)

**Missions:**

Sous la double supervision du Chef de Projet CGED et du Responsable Administratif et Financier.

- Assurer le respect des procédures administratives et comptables au sein d'un Centre de Gestion et de Services.

- Accueillir les visiteurs du centre, les renseigner sur les formations, le programme,

- Procéder aux inscriptions des bénéficiaires, collecter les recettes du centre, les déposer à la banque,

- Gérer les stocks de matériel du centre et les inventaires du matériel et des consommables,

- Enregistrer les informations des formulaires d'inscription, de suivi et d'évaluation dans la base de données

**Profil recherché:**

**- Formation:**

Bac + 3 en gestion ou administration des affaires

**- Expérience:**

Minimum 2 à 3 années d'expérience dans le secrétariat et/ou la comptabilité. Une expérience dans une ONG ou institution internationale est un atout.

**- Qualités:**

Honnêteté, esprit d'initiative, mobilité, capacité d'écoute et de travail en équipe, sens de l'organisation, aisance relationnelle, bonne faculté d'adaptation

**Contact:**

Envoyer votre dossier de candidature (CV et lettre de motivation) avec la référence «CGED AAF» à contact.cged@gmail.com

ETUDE DE Maître Norbert MADZOU  
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, passage à niveau du Marché PV,  
A cotés des DEPECHE DE BRAZZAVILLE/Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.5857  
E-mail: norbertmad@yahoo.fr/REPUBLIQUE DU CONGO

**DOUDIAH VOYAGES**

Société A Responsabilité Limitée  
Au Capital de 10.000.000 F. CFA/Siège: 37, Rue Kingoué (La Base-Mfilou) Brazzaville  
REPUBLIQUE DU CONGO

**INSERTION LEGALE**

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU, en date à Brazzaville du 05 Mai 2015, dûment enregistré à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine (Mpila), la même date, sous Folio 079/2, n°1031, il a été constitué une Société dénommée: «DOUDIAH VOYAGES», dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée;  
**Capital:** Le capital de la Société est de 10.000.000 F. CFA;

**Siège:** Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au n°37, Rue Kingoué (La Base - Mfilou);

**Objet:** La Société a pour objet, en République du Congo:

\* Agence de voyage, vente de billets, tourisme, location de voitures, organisation de pèlerinage;

**Durée:** La durée de la société est de 99 années;  
**RCCM:** La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° BZV/15 B 5878 du 13 Mai 2015;

**Gérance:** Suivant PV de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 27 Avril 2015, Monsieur HISSOUROU ABOUBAKAR est le gérant de la Société, pour une durée illimitée.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,  
Maître Norbert MADZOU, Notaire.

**Séminaire de formation en Logistique pour  
P/Noire et B/Ville**

**Contenu du séminaire:**

- Les approvisionnements · La gestion des stocks · Le transport
- L'assurance · Les incoterms

**Durée:** 2 semaines

**Début:** P/Noire: 14 juillet 2015  
B/Ville: 16 juin 2015

**Heures:** 17h-20h

**Coût:** 50 000 Frs + 1 marker non permanent

**Sanction:** Certificat de formation

**B/Ville:** Immeuble en face du hall des légumes Agri-Congo marché total, derrière la fac de droit (à l'étage).

**P/Noire** - Lieu: Salle des conférences de la paroisse Christ Roi de Loandjili  
- Contact: Immeuble Bat à 3 niveaux, situé après le pont Fouks CNSS-MBO-TA, à 100m de la station Total, en allant vers Mbotla, là où se trouve le VIP "le kremlin"

Contact: 05 556 90 64 / 06 937 60 54

**COMMUNIQUE NECROLOGIQUE**

Les Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de Sœur Christiane VENDE, survenu le jeudi 21 mai 2015, en France.

L'inhumation a eu lieu, le mardi 26 mai 2015.

Une messe a été célébrée à la communauté des Sœurs, à Makélékélé (Arrondissement 1), à Brazzaville.



**Séminaire de formation sur  
la passation des marchés publics pour B/Ville et pour  
P/Noire**

- Techniques d'élaboration des dossiers de soumission aux appels d'offres
- Procédures de l'ARMP (code des marchés publics)

**Durée:** 6 jours

**Début:** B/Ville: 4 juin 2015  
P/Noire: 5 Août 2015

**Heures:** 17h30-20h

**Coût:** 60 000Frs + 1 marker non permanent

**Sanction:** Certificat de formation

**Contacts:** 06 937 60 54 / 05 556 90 64

MAG.SYS:

Immeuble en face du hall des légumes Agricongo marché total, derrière la fac de droit (à l'étage).

Conférence de presse de la direction générale de police à Pointe-Noire

# L'opération «Mbata ya bakolo» se réalise dans le respect de la dignité humaine

Au cours d'un point de presse, le 19 mai 2015, à Pointe-Noire, la direction générale de la police a indiqué que 1.150 étrangers ont été interpellés, depuis le lancement, cinq jours auparavant, de l'opération «Mbata ya ba kolo», dans la capitale économique. Le point de presse était animé à l'hôtel Atlantic Palace par le colonel Jules Monkala-Tchoumou, porte-parole de la police. En présence du général de deuxième classe Jean-François Ndengué, directeur général de la police, du général de première classe Albert Ngoto, directeur général adjoint de la police, et du représentant de l'Inspection générale de la police, y compris les autorités policières et civiles locales, dont le préfet de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka et le directeur départemental de la police au Kouilou et à Pointe-Noire, Victor Gaëtan Oborabassi. Il y avait aussi les représentants des communautés étrangères et des O.n.gs de défense des droits de l'homme.

**L**e colonel Monkala-Tchoumou a indiqué que depuis le lancement de cette opération à Pointe-Noire, 1.150 personnes ont été interpellées. Il s'agit, entre autres, de 642 ressortissants de la RDC, 129 Sénégalais, 89 Maliens et 50 Béninois. Après les vérifications, 485 personnes ont été relaxées. «Il y a, par exemple, un Français qui a été interpellé. Au moment du passage de nos équipes, il n'avait pas de pièces sur lui. Il a été relaxé par nos services, après présentation de ses pièces. C'est ce qui explique la relaxe de ces 485 personnes», a expliqué le colonel Jules Monkala-Tchoumou. Ainsi, jusqu'au moment où nous mettons sous presse, 386 personnes sont retenues. Ce sont des hommes, des femmes et quelques enfants de plusieurs nationalités.

«Ceux-là n'ont présenté aucun document dûment signé par les autorités congolaises. D'autres n'ont pas de carte consulaire, ni de passeport, ni de visa. D'autres encore n'ont même pas la carte nationale d'identité de leur pays d'origine. C'est déplorables», s'est indigné le colonel. Des Congolais (Brazzaville), arrêtés par défaut de pièces, ont, eux, aussi été relaxés, après que leurs parents se sont présentés pour justifier leur identité congolaise.

Quant aux 83 autres compatriotes encore retenus, ils ont été interpellés pour des faits de criminalité, car l'autre objectif de Mbata ya bakolo est de lutter contre la criminalité, la consommation et/ou le trafic de drogue, a encore indiqué le colonel, en guise de réponse aux reproches des O.n.gs de défense des droits de l'homme.



Le présidium.

## Traitements inhumains évoqués par des O.n.gs

Dans un communiqué de presse publié le 16 mai, la R.p.d.h (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme) et la C.d.j.p (Commission diocésaine justice et paix) reprochent à la police des traitements inhumains dégradants vis-à-vis des personnes interpellées. «La C.d.j.p. et la R.p.d.h n'ignorent pas du tout les enjeux sécuritaires qui motivent cette opération. Quoi qu'il en soit (...) Dans le quartier O.c.h, proche du pont Bakadila, certains domiciles ont été défoncés par les policiers, dans la recherche d'étrangers en situation irrégulière, laissant lesdites installations en l'état, après leur départ, sans aucune autre forme de procès. Dans le quartier Mahouata, une jeune Congolaise, âgée de

trente ans, dénommée Mabila Sandrine, a été arrêtée et incarcérée au commissariat de police de l'arrondissement 1 Lumumba, le jeudi 14 mai 2015, dans le cadre de cette opération. En effet, cette dernière a été prise pour une ressortissante de la République Démocratique du Congo. Elle a été libérée des heures après que les parents de l'infortunée ont présenté sa pièce d'identité aux services de police. Les ressortissants étrangers ainsi interpellés, des dizaines, de nationalités diverses, ont été répartis dans des centres inadaptés. Au commissariat de Lumumba, par exemple, plus d'une vingtaine d'entre eux, y compris des femmes et des enfants, ont été placés dans des conditions inhumaines, sans accès aux soins, encore moins à une alimentation conséquente, ni couche décente. Cet état

de fait témoigne du manque d'accompagnement et de l'impréparation qui caractérise, une fois de plus, le lancement de cette opération à Pointe-Noire, car la réponse, en termes d'encadrement et de prise en charge des personnes en attente d'expulsion, est tout à fait déficitaire et laisse entrevoir des dysfonctionnements manifestes au niveau des initiateurs de ladite opération. Une chose est d'expulser, une autre est de le faire dans des conditions viables et recommandées», peut-on lire, dans ce document de cinq pages.

## L'opération se déroulait dans le respect de la dignité humaine

Des affirmations battues en brèche par le colonel Monkala-Tchoumou. «Personne n'a été blessé, moins encore tué. Quant à l'impressionnant arsenal déployé, ce sont les mêmes moyens utilisés partout, même dans des pays occidentaux, pour mener des opérations de police. Au contraire, suite aux retours et échos, l'opération Mbata ya bakolo connaît, jusqu'ici, une adhésion populaire. Donc, il n'y a ni climat de terreur, ni intimidation de la population dans cette opération», s'est félicité le colonel. Reconnaissant certains écarts, «étant donné qu'aucune œuvre humaine n'est parfaite», le colonel a souligné que les services de police travailleraient à «l'amélioration des conditions de détention et de conduite à la frontière». Et, a-t-il poursuivi: «Les premières conduites à la frontière se sont déroulées, cette semaine. Nous avons commencé par les ressortissants de la RDC, que nous avons transportés par le train Gazelle, jusqu'à Brazzaville. Là, un comité d'accueil dans lequel se trouvent des membres de leur ambassade les a pris en charge, avant d'être reconduits par canots rapides à Kinshasa, avec un laissez-passer collectif signé par l'ambassadeur». «Quant aux ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, des démarches sont en cours pour trouver des avions, afin qu'ils soient reconduits et accueillis dignement dans leurs pays d'origine», a rassuré le général Jean-François Ndengué. Les représentants des communautés étrangères présents dans la salle, bien qu'ayant dénoncé des irrégularités, ont presque, unanimement, félicité la police congolaise pour cette opération. Le cas de Didié Patrick, de la Côte-d'Ivoire, qui a indiqué que grâce à cette opération, Pointe-Noire pourrait retrouver son statut de «havre de paix». Pour clore son propos, le colonel a invité les populations à s'impliquer dans la réussite de cette opération. Il a, ensuite, promis des sanctions sévères envers tout policier qui se comportera mal. «Les policiers impliqués dans Mbata ya bakolo sont reconnaissables par le brassard blanc. Dénoncez ces policiers qui se comportent mal. Ils seront punis», a-t-il dit.

John NDIINGA-NGOMA

## Affaire Famille Ngambio Ntsalakoua / Forces Armées Congolaises

# Le Médiateur de la République recommande l'exécution de la décision de justice

Dans une lettre adressée au Ministre à la Présidence de la République, chargé de la défense nationale, en date, à Brazzaville, du 3 octobre 2014, le Médiateur de la République, Hilaire Mountault, recommande l'application du jugement du Tribunal de grande instance de Brazzaville du 16 février 1993. Voici l'intégralité de cette lettre.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai été saisi d'une requête en date du 7 juillet 2014 introduite, conjointement, par sieur Ngambio Ntsalakoua, propriétaire foncier, ainsi que les acquéreurs des parcelles de terrain de son domaine, qui sollicitent mon intervention auprès des autorités compétentes, dans le règlement du différend qui oppose l'intéressé aux Forces Armées Congolaises (FAC), autour de sa propriété foncière située au quartier Imwanza, la Poudrière.

Les faits

Un litige foncier oppose la famille Ngambio, propriétaire foncier, aux Forces Armées Congolaises. Deux décisions de justice ont été rendues en faveur de la famille Ngambio par la justice de notre pays.

1- Le jugement du tribunal de Grande Instance de Brazzaville du 16 février 1993, dont le dispositif est ainsi conçu.

Statuant, publiquement, contradictoirement, en matière civile et en premier ressort.

En la forme: Reçoit les Forces Armées Congolaises en leur intervention;

Au fond: Dit et juge que Ngambio Ntsalakoua est seul et unique propriétaire de l'étendue de terre ici discutée;

En conséquence:

- Ordonne l'expulsion du colonel Longonda Philippe, des Forces Armées Congolaises, ainsi que tous occupants de leur chef;

- Dit que Ngambio Ntsalakoua pourra faire recours de la Force publique, pour y procéder;

- Condamne, solidairement, Longonda Philippe et les FAC à payer à Ngambio Ntsalakoua la somme de 1.000.000 Francs CFA, à titre de dommages-intérêts pour trouble de jouissance;

- Déboute Ngambio Ntsalakoua du surplus de sa demande;

- Déboute Longonda Philippe et les FAC de leur demande reconventionnelle;

- Ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, no-

notant toute voie de recours;

- Condamne les Forces Armées Congolaises aux dépens.

2- Ensuite, l'arrêt civil n°037 du 27 avril 1994 rendu par la Cour d'Appel de Brazzaville, dont le dispositif est ainsi libellé. Par ces motifs statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en dernier ressort:

En la forme: Reçoit les appels;

**Au fond: Infirme la décision querellée en ce qu'il a retenu la mise en cause de Longonda Philippe et en ce qu'il a condamné solidairement avec les FAC à payer à Ngambio Ntsalakoua la somme de Un Million (1.000.000) de Francs CFA à titre de dommages-intérêts;**

Evoquant et statuant à nouveau

- Prononce la mise hors de cause de Longonda Philippe;

- **Confirme le jugement entrepris en toutes ses autres dispositions;**

- Condamne les FAC aux dépens.

**3- Un certificat de non pourvoi en cassation a été établi en la circonstance par Maître Gabriel Ngassaki Akingou, Greffier en chef de la Cour Suprême du Congo, qui affirme que l'arrêt civil, n°037 du 27 avril 1994 rendu par la Cour d'Appel de Brazzaville, n'a jamais fait l'objet de pourvoi en cassation, jusqu'au 30 novembre 2006.**

4- Une autorisation de lotissement a été accordée à Monsieur Ngambio Ntsalakoua par le chef d'Etat-major Général des Forces Armées Congolaises sur l'étendue de terre en discussion, en date du 08 décembre 2000.

Malheureusement, ces deux (2) décisions de justice n'ont jamais été observées et appliquées par les Forces Armées Congolaises. Or, le fait que l'Armée a succombé dans cette affaire, cela signifie que toutes les pièces versées au dossier par elle sont frappées de nullité. D'où la saisine du Médiateur de la République par les requérants plongés dans le désarroi le plus total.

Recommandation du médiateur de la République

Le Médiateur de la République, après examen approfondi de ce cas d'espèce, relève qu'en droit, une décision de justice devenue définitive, revêtue de l'autorité de la chose jugée est exécutoire, car un certificat de non pourvoi en cassation y a

été établi par les autorités judiciaires compétentes.

Par conséquent, cette décision de justice ne se commente plus, elle ne s'interprète plus, elle ne peut plus être remise en cause, elle doit être, tout simplement, exécutée. Par ailleurs, l'article 137 alinéa 2 de la Constitution du 20 janvier 2002, notre loi fondamentale, dispose: «Le pouvoir exécutif ne peut ni statuer sur les différends, ni entraver le cours de la justice, ni s'opposer à l'exécution d'une décision de justice».

Au regard de ce qui précède, le Médiateur de la République, vous recommande, Monsieur le Ministre, de:

1- Cesser les troubles de jouissance sur cet espace de terre appartenant à la famille Ngambio, le légitime propriétaire, tel que décidé par le Tribunal;

2- Respecter scrupuleusement les biens appartenant à autrui, car la propriété privée est inviolable;

3- Appliquer strictement les conclusions contenues dans le procès-verbal de prospection et de restitution des bornes au site de la Poudrière, signé le 17 septembre 2003 entre les deux parties;

Les autorités militaires qui ont apposé leur signature dans ce document engagent toute l'administration militaire.

4- A défaut, utiliser la formule régulière de l'expropriation pour cause d'utilité publique prévue par l'article 17 de la Constitution du 20 janvier 2002 qui dispose: «Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnité».

5- Enfin, l'article 1382 du code civil dispose: «Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute de qui il est arrivé, de le réparer».

Le Médiateur de la République, protecteur des droits des citoyens, gardien de l'équité, de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance, souligne également que dans un Etat de droit, le respect de la loi est une règle d'or qui s'impose à tous les échelons de la hiérarchie administrative ainsi qu'à tous les citoyens,

Le respect des lois et règlements de la République constitue un principe cardinal qui guide l'action du Médiateur de la République, afin de parvenir à une République apaisée, calme, débarrassée de tout conflit et où il fait bon vivre, en respectant les droits des uns et des autres.

Vous voudriez bien m'informer, en retour du présent courrier, du niveau de traitement de cette affaire, qui revêt un caractère urgent pour la sauvegarde de la paix dans notre pays.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Hilaire MOUNTHAULT.



In memoriam

26 mai 2000 - 26 mai 2015: il y a quinze ans, Jean-Luc Dzia Lepfoundzou

Il y a déjà quinze ans que Jean-Luc Dzia Lepfoundzou, ancien inspecteur d'Etat, ancien directeur de cabinet du ministre des finances, chargé du commerce et des mines, avait quitté la terre des hommes, pour un voyage sans retour. Le 26 mai 2000 était un mauvais jour pour tous ceux qui l'aimaient: familles, amis, copains, collaborateurs.

Jean-Luc Dzia Lepfoundzou était un cadre rompu du Trésor public, qui a exercé dans plusieurs organisations et occupé de hautes fonctions dans l'administration publique de notre pays et dans certaines entreprises. Il a été major de sa promotion à l'Ecole du trésor en France, modeste, très attaché au travail bien fait et respectueux des textes et de ses collaborateurs. Il a exercé, entre autres, les fonctions de:

- Trésorier payeur général dans notre pays;
- **Directeur du financement, du développement au Ministère du plan;**
- Inspecteur général d'Etat;
- **Délégué du contrôle financier de la République Populaire du Congo;**
- **Conseiller économique et financier du Président Marien Ngouabi;**
- Directeur de cabinet du Ministre des finances, chargé du commerce et des mines, etc.

C'est lui, Jean-Luc Dzia Lepfoundzou qui, ce 26 mai 2000, à 20h30, plongera ses proches dans le deuil. Le président de la République viendra s'incliner devant sa dépouille mortelle, comme il l'a toujours fait pour tous les cadres ayant servi, dignement, notre pays. Voilà quinze ans déjà, depuis que nous avons perdu un être cher: époux, papa et grand-père. Notre amour et nos regrets pour lui seront toujours éternels.

Aujourd'hui, 26 mai 2015, nos larmes ont séché avec l'aide de Dieu, mais la Sainte



Vierge Marie nous accompagne tout au long des mois de Mai, surtout en date du 26 où nous évoquons les bons et mauvais moments passés avec lui, des souvenirs inoubliables.

Nous l'avons aimé, nous pensons à lui, nous parlons de lui, comme s'il était toujours au milieu de nous. Nous croyons, fermement, que la Très Sainte Vierge Marie, Mère du bel amour, l'a déjà conduit auprès de son divin fils, Jésus. Nous prions la Sainte Vierge Marie, Reine de la paix, d'écouter notre appel, d'accueillir nos humbles prières, d'intercéder pour nous auprès de son divin fils, comme elle l'a toujours fait, afin que l'unité et la paix règnent, effectivement, dans notre famille.

Pour terminer, nous remercions, de tout cœur, tous ceux qui continuent à assister et veiller sur notre famille et particulièrement sur notre maman.

La Famille

Programme des Nations Unies pour le Développement

Brazzaville, le 22 Mai 2015



**AVIS DE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS INDIVIDUELS ETABLISSEMENT D'UN ROSTER**

Type de Contrat: IC (Consultants Individuels)

Délai de soumission: 22 juin 2015

Langues: Français, des connaissances de travail en anglais sont nécessaires.

Durée: de quelques jours à plusieurs mois

Lieu: à domicile et/ou mission en République du Congo

Contexte:

Le bureau du PNUD Congo-Brazzaville lance le présent avis de recrutement de consultants individuels - établissement d'un roster pour solliciter la soumission de CVs par des experts/consultants nationaux et internationaux hautement qualifiés et expérimentés, en vue d'établir un roster pour la réalisation de diverses consultations dans les domaines ci-dessous listés:

- Lutte contre la Pauvreté;
- Bonne Gouvernance;
- Environnement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des projets constituant son portefeuille pour l'année 2015, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo, recrute «des consultants nationaux et/ou internationaux dans les domaines de la lutte contre la Pauvreté, de la Gouvernance et de l'Environnement»

Les consultants seront engagés «au besoin, ponctuellement». En d'autres termes, au fur et à mesure que le PNUD Congo- Brazzaville requiert les services d'un consultant, une sélection sera faite parmi ceux qualifiés dans le roster.

La sélection est basée sur, entre autres, la disponibilité des consultants, au moment nécessaire, leur capacité de langue, leur expertise et leur proposition financière. Et seuls les candidats qui auront satisfait à toutes les étapes de l'évaluation seront enrôlés dans le roster.

Pour toute information relative à la constitution du dossier, aux critères et conditions de qualification, aux compétences/aptitudes/expériences requises, ainsi qu'aux modalités de soumission, prière de consulter le tableau d'affichage du bureau du PNUD ou le lien [http://procurement-notices-admin.undp.org/view\\_notice.cfm?notice\\_id=22498](http://procurement-notices-admin.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=22498).

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

M. Mohamed Abehir

Représentant Résident Adjoint

OFFICE NOTARIAL de Me Chimène Prisca Nina PONGUI  
Notaire à Brazzaville  
Sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)  
Case J 490 M (en face de l'E.N.A.M)  
B.P: 14745 - Tél: (242) 06 662 43 35//05 516 70 79  
E-mail: etudepongui@yahoo.com

**AVIS DE CONSTITUTION**

**SOCIETE AK**

Société A Responsabilité Limitée  
Au capital de 1 000 000 Francs CFA  
14, rue Ngayouma, quartier Moukondo  
Brazzaville (République du Congo)  
RCCM CG/BZV/15 B 5830

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, de résidence à Brazzaville (Congo) sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPROGI) Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M), le 22 avril 2015, enregistré à Brazzaville, à la recette des Impôts de Ouenzé, à la même date, sous le Folio 070/10 n°612, il a été constitué, sous la dénomination sociale «SOCIETE AK», une Société A Responsabilité Limitée ayant pour objet:

- L'importation et la vente de matériaux de construction;
- La location de matériel de construction avec opérateur;
- La construction de bâtiments;
- La construction de caniveaux, de ponts, de route et de forage;
- Le curage de caniveaux, l'aménagement et l'assainissement;
- La réalisation des ouvrages hydrauliques;
- L'importation de matériaux hydrauliques;
- L'achat et la vente de véhicules;
- Le transport de marchandises.

Le siège social est fixé à Brazzaville (Congo), 14, rue Ngayouma, quartier Moukondo.

La durée de la société, qui prend

cours à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, est fixée à 99 années.

Le capital social, formé par les apports des associés, s'élève à la somme de 1 000 000 de Francs CFA, il est divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Monsieur Jihad ATTIE, désigné en qualité de premier gérant de la société, pour une durée de deux (2) ans.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 23 avril 2015, sous le numéro 15 DA 404.

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/14 B 5830.

Pour avis et mention,  
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,  
Notaire

OFFICE NOTARIAL de Me Chimène Prisca Nina PONGUI  
Notaire à Brazzaville  
Sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)  
Case J 490 M (en face de l'E.N.A.M)  
B.P: 14745 - Tél: (242) 06 662 43 35//05 516 70 79  
E-mail: etudepongui@yahoo.com

**AVIS DE CONSTITUTION**

**CINQUE**

Société Anonyme Unipersonnelle  
Au capital de 10 000 000 de Francs CFA  
Rez-de-chaussée Immeuble CNSS  
Rond-point City Center, Centre-ville-Brazzaville

Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, de résidence à Brazzaville (Congo), sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM) Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M), le sept janvier deux mil quinze, enregistré à Brazzaville, à la recette des Impôts de Ouenzé, le neuf avril de la même année, sous le Folio 061/11 n°582, il a été constitué, sous la dénomination sociale «CINQUE», une Société Anonyme Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes:  
Forme: Société Anonyme Unipersonnelle;  
Objet: la société a pour objet social: le conseil, l'ingénierie, le montage et la structuration financière, l'intermédiation entre acteurs publics et privés dans les domaines ci-dessous:  
- La technologie et système d'information;  
- Le management et stratégie.

Siège social: le siège est fixé à Brazzaville (Congo), Rez-de-chaussée Immeuble CNSS Rond-point City Center, Centre-ville;

Durée: 99 ans, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Capital: le capital de la société est fixé à la somme de dix millions (10 000 000) de Francs CFA, divisé en 1000 actions de 10 000 Francs CFA chacune, toutes souscrites et libérées intégralement ainsi qu'il résulte de la Déclaration Notariée de Souscription

et de Versement établie le sept janvier 2015 par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire soussigné.

Suivant Procès-verbal des décisions de l'Actionnaire Unique du sept janvier deux mil quinze, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, à Brazzaville, à la même date, enregistré à Brazzaville, le neuf avril deux mil quinze, sous le Folio 061/13 n° 584, l'actionnaire unique a nommé, pour une durée de deux exercices sociaux, le Cabinet PricewaterhouseCoopers, représenté par Monsieur Prosper BIZITOU, comme Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Sylvestre KOME NJUMBE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant;

Administration de la société: Monsieur Gérard Louis Philippe LOUNGOULAH a été désigné en qualité d'Administrateur Général de la société;

Immatriculation: l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville a été effectuée, le 13 avril 2015, sous le numéro RCCM CG/BZV/15 B 5797.

Pour avis,  
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,  
Notaire

Journée internationale des musées

# Le Congo a bel et bien eu un musée national, mais oublié

La communauté internationale a célébré, le 18 mai 2015, la journée internationale des musées, sous le thème: «Musée pour une société durable». Cette journée a été créée par l'Icom (Conseil international des musées), en 1977, afin de sensibiliser le grand public sur le rôle des musées dans le développement des sociétés humaines. Au Congo, cette journée n'a pas connu de manifestation officielle. Même le monde culturel n'a pas été sensible à cette journée. Dans les médias, certains journalistes estiment que le Congo n'a jamais disposé de musée. Réagissant à ces propos, Jaime Albert Ikili, ancien conservateur directeur du Musée national et ensuite du Mausolée Marien Ngouabi, s'est fait le devoir de rappeler à l'opinion nationale que notre pays a bel et bien créé un musée national. Et voici ce qu'il en dit:

« Je fais partie, avec Jacques Kounzila dont j'ai perdu le contact depuis des années, ne sachant plus ce qu'il est devenu, des deux conservateurs assistants qui ont contribué à la conception et à la création du Musée national, en 1964 et 1965, sous le règne du président Alphonse Massamba-Débat. Le Musée national avait été inauguré, le 7 septembre 1965, par le ministre de l'éducation nationale, un certain Mantissa. Le musée est considéré comme un lieu de conservation des objets rares ou, dans tous les cas, précieux, appartenant au patrimoine culturel de l'humanité. Un musée est aussi un lieu de travail, de recherches et d'études, dans le but de faire revivre les acquis

culturels des générations antérieures, etc., et informer et éduquer les générations actuelles. Durant ses années de fonctionnement, le Musée national de Brazzaville a organisé une exposition, en 1964, sur l'appréciation esthétique des masses congolaises. Le but était de faire connaître aux Congolais, diverses catégories d'objets habituellement considérés en Occident comme des objets d'art. Il y a eu, en 1965, l'exposition sur l'art traditionnel, marquant aussi l'inauguration officielle du Musée national. Trois autres expositions suivront: en 1967, sur la deuxième campagne internationale des musées; en 1970, sur le chemin de la



Jaime Albert Ikili.

Révolution congolaise d'août 1963 et en 1971, sur la contribution des données paléontologiques et archéologiques de la République du Congo à l'évolution de l'homme. Faute de moyens financiers, le Musée national n'a pas pu faire de catalogue de ces trois expositions. Toutefois, une première publication des collections du musée a eu lieu, en 1979. Les années qui ont suivi, le Gouvernement n'a plus eu d'attention au Musée national. Abandonné à son triste sort, le musée a fermé, dans l'oubli total. Jusqu'à nos jours, les Congolais n'entendent plus parler de musée. Les objets collectés de 1964 à 1973 sont

stockés dans un local situé à quelques mètres du marché du Plateau, au centre-ville. Voilà ce que je tenais à dire et si d'aventure, le Gouvernement souhaite faire revivre notre musée national, avec le peu de force physique qui me reste, je suis disposé à apporter ma contribution. Notre pays a le grand devoir de faire revivre cette structure importante pour l'histoire de notre pays».

Propos recueillis par Joël NSONI

Contact de M. Inkili: 05.786.02.48.

A.k.e (Association Kirikou événement)

# Quand l'association s'implique aussi dans l'humanitaire

Plus connue sous son aspect culturel, à travers le festival Festi'couleurs (organisé à Toulouse, en France) et Festi'Brazza (à Brazzaville, au Congo), l'A.k.e (Association Kirikou événement), aux destinées de laquelle préside Magloire Sitou, exalte la mixité. En effet, au-delà de son caractère éducatif et culturel, cette association révèle son côté humanitaire. En avril 2015, elle a réceptionné, à Brazzaville, un conteneur destiné aux jeunes et aux établissements scolaires de Brazzaville, composé, essentiellement, d'objets de diverses natures, tels des ordinateurs, des pochettes de C.D, couvre documents, des livres et bien d'autres.

En provenance de Toulouse, ce conteneur est arrivé dans la capitale congolaise, grâce au soutien du groupe français Bolloré. Le contenu de ce conteneur résulte d'une collecte des dons de charité recueillis lors de Festi'Couleurs organisé à Toulouse, et du soutien de la Mairie de cette ville française. Destiné aux Brazzavillois, dans le cadre humanitaire de l'A.k.e, ce conteneur éclairera la lanterne du public sur les valeurs nobles de cette association. La distribution de ces objets se fera avant la 2<sup>e</sup> édition du festival Festi'Brazza qui se déroulera du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août 2015, dans la ville-capitale congolaise. Dans cette initiative humanitaire, l'A.k.e bénéficie du soutien de la région de Midi Pyrénées, afin d'exalter le partage qui demeure un signe de solidarité. Car, comme le

dit un dicton: «Il y a plus de plaisir à donner qu'à recevoir». Et ne peuvent partager ce point de vue que des personnes aux cœurs sensibles; des cœurs alimentés par l'amour, la considération et le désir ardent de coller un sourire sur le visage des autres. Il sied de souligner que cet élan de cœur accouche d'autres actions de la création prochaine des forages dans les zones périphériques de Brazzaville, dont l'accès à l'eau potable s'avère difficile. L'Association Kirikou événement couvre aussi un autre projet, celui de la création d'un espace culturel à Brazzaville. Un espace culturel composé d'une bibliothèque, des salles de spectacles et de conférences. Ce, grâce aux bénéfices que vont générer le rendez-vous culturel Festi'Brazza, avec notamment l'appui des partenaires culturels, des institutions et



Une vue des objets venus de Toulouse.

personnes de bonne volonté. Soulignons que les artistes congolais Fortuné Batéza et Titus Cosmas pourraient représenter le Congo, lors du Festi'Couleurs Toulouse de cette année que si et seulement ces derniers bénéficieraient d'un soutien favorable. A

l'image de l'humoriste Titus Cosmas, qui attend l'oracle de la compagnie aérienne Ecair (Equatoriale Congo airlines).

Nelson DZAO

Panafricanisme

# Sia Yahweh Rael prône le retour aux traditions africaines

De passage à Brazzaville, où il livre une série de conférences sur le thème: «Les Etats Unis d'Afrique», Sia Yahweh Rael nous a rencontré, lundi 18 mai dernier, au siège du journal «La semaine Africaine». Ce panafricaniste, d'origine ivoirienne, entre en guerre contre la culture occidentale, en prêchant le retour aux mœurs africaines, propres au continent.



Sia Yahweh Rael.

Militant pour la renaissance africaine, du point de vue culturel, Sia Yahweh Rael estime que seule la création des «Etats Unis d'Afrique» redonnerait au continent son lustre culturel d'antan. Une reconquête de l'identité et de l'authenticité masquées par la culture des colonisateurs, imposée notamment, à l'époque de l'esclavage. Les «Etats Unis d'Afrique» viendraient, donc, unifier tous les pays africains, gardant, chacun, ses us et coutumes, mais en écartant les valeurs occidentales. «...Je viens achever l'œuvre de Simon Kimbangu, Kimpa Vita et de tant d'autres prophètes et prophétesses que l'Afrique noire a connus. Je suis le dernier des prophètes noirs. Comme Mao Tsé-Toung l'a dit: "L'éveil d'un peuple passe par sa culture". Voilà pourquoi, je prône le retour à nos traditions africaines: porter nos vêtements africains, en lieu et place du costume, de la cravate des colons; porter nos noms et prénoms africains; rejeter tous les noms et prénoms européens, débaptiser toutes les rues qui portent les noms des colons, parler nos langues et les enseigner dans nos écoles...», suggère Sia Yahweh Rael, qui se définit comme un «prophète qui sauvera l'Afrique.» Hypothèse aussi soutenue, le soir du samedi 16 mai 2015, sur le plateau de l'émission «Homeostasie», diffusée sur la chaîne de télévision privée D.r.t.v (Digital radio television) et animée par Alexis Bongo. «Le Blanc est devenu Noir dans sa tête et le Noir est devenu Blanc dans sa tête. La démocratie n'est pas africaine. En Afrique, il faut reprendre la culture du mbongui, car tous les problèmes se réglent, avant, au mbongui. Il faut détruire les frontières héritées des colons. J'ai été détaché de ma mission de raelien pour me consacrer à l'Afrique», a soutenu le prophète du «Royaume Unis de Kama (nom originel de l'Afrique)». Le livre du prophète Rael (fondateur du mouvement raelien), intitulé: «Les royaumes Unis de Kama (Afrique)», nous apprend, en effet, que «le mot Afrique vient de «lfriqiyah», nom donné à une partie de la région nord du continent occupée par un roi arabe, venu du Yémen, appelé «lfriqos bin Qais bin Saïf». Le nom Afrique serait une imposition du colon, si l'on en croit le prophète Rael Maitreya.

Le combat pour la revalorisation des valeurs traditionnelles africaines, au détriment de la culture européenne acquise sous l'effet du «fouet» par les Africains, est le principal objectif de la mission assignée à Sia Yahweh Rael.

Hordel BIAKORO-MALONGA



## Radio Magnificat 93.7 FM, votre Radio, à votre service !

Pour vos:

- Communiqués nécrologiques
- Communiqués divers Annonces
- Messes en direct
- Reportages radio et vidéo (messe, mariage et autres événements)
- Publi-reportages (faire connaître vos activités, écoles, entreprises, etc.)
- Production des documentaires vidéo
- Production et montage des clips vidéo pour vos chants
- Production et montage des spots publicitaires audio et vidéo
- Diffusion de spots publicitaires, etc.

Tout est fait avec amour !

La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s)'aiment ! 93.5 FM

Nos Contacts: Tel: 05 531 12 60 05 543 12 30 06 952 17 68

E-mail: [radio.magnificat@yahoo.fr](mailto:radio.magnificat@yahoo.fr)

Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdisciplinaire des Œuvres (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine

LA MAISON  
*d'alice*

- . ARTS DE LA TABLE
- . LISTE DE MARIAGE
- . DECORATION
- . LINGE DE MAISON



LA MAISON D'ALICE,  
face Eglise Kimbanguiste, Brazzaville  
Tél : +242 05 511 04 05  
[contact@laisondalice.com](mailto:contact@laisondalice.com)

## Pour l'inauguration du Stade de Kintélé

## Et si la «Squadra Azzurra» 2006 foulaient le sol congolais?

Une délégation italienne, conduite par Alessandra Schiavo, conseillère diplomatique du ministre italien du Développement économique, a eu une séance de travail, jeudi 21 mai 2015, à Brazzaville, avec Léon Alfred Opimbat, ministre des Sports et de l'Éducation physique. Les deux interlocuteurs ont annoncé que la génération 2006 de la Squadra Azzurra, l'équipe italienne championne du monde de football, pourrait agrémenter la cérémonie d'inauguration du Complexe sportif de Kintélé, principal site des 11<sup>èmes</sup> Jeux africains. Pour un match de gala.

«Nous sommes venus pour continuer à consolider de très bonnes relations qui existent entre le Congo et l'Italie, précisément dans le domaine sportif. C'est ainsi que nous souhaitons l'organisation de ce match entre les Diables Rouges et les anciennes gloires italiennes du mondial 2006», a expliqué l'hôte de Léon Alfred Opimbat. «La coopération sportive entre les deux pays ne s'arrêtera pas à ce match de gala, mais se poursuivra», a-t-elle ajouté. Quant à Léon Alfred Opimbat, il a rassuré que le Congo était ouvert à toutes les propositions des partenaires, dans l'objectif



Léon Alfred Opimbat en tête-à-tête avec Alessandra Schiavo, jeudi 21 mai.

de faire que les 11<sup>èmes</sup> Jeux africains, dits Jeux du cinquantenaire, soient une réussite totale. Dans le secteur de la formation, les deux pays sont liés par un accord de coopération devant permettre aux cadres congolais de sport et de l'éducation physique d'aller renforcer leurs capacités, dans le domaine de l'éducation physique et de la formation, à l'Université d'Udine, en Italie. «Aujourd'hui,

il s'est agi, pour nous, de travailler pour voir comment organiser un match de gala avec l'équipe d'Italie, championne du monde en 2006, dans le cadre de l'inauguration du Stade de Kintélé», a déclaré Léon Alfred Opimbat. La Squadra Azzurra au Congo! C'est une bonne nouvelle, pour les amoureux du ballon rond, même si certains préféreraient, plutôt, voir la sélection italienne actuelle, au lieu des "Vieux

poumons" de 2006. Après tout, si les négociations aboutissent, ce ne sera qu'un match de gala. Il faut signaler que les deux délégations ont, également, annoncé la signature, prochainement, d'un accord de coopération entre les Ministères des sports des deux pays. Elles promettent aussi d'œuvrer pour le rapprochement de leurs comités nationaux olympiques.

G.M.

## Eliminatoires CAN U23

## Congo: des raisons pour espérer



La formation des Diables-Rouges U23 qui a séduit Claude Le Roy, à Accra

Les Diables-Rouges U23 (joueurs de moins de 23 ans) ont subi, samedi 23 mai 2015, une courte défaite (0-1), à Accra, où ils ont été reçus par leurs homologues du Ghana. Malgré cette défaite, ils gardent l'espoir d'une revanche et d'une qualification pour le troisième tour, à l'issue du match retour, dimanche 31 mai, à Pointe-Noire. Cette confrontation compte pour la phase aller du deuxième tour des éliminatoires de la CAN U23, dernière-née des compétitions de la C.a.f (Confédération africaine de football) dont la phase finale se disputera au Sénégal, en décembre prochain. Le Sénégal a remplacé au pied levé la RDC, qui s'est désisté, au dernier moment, après s'être vu attribuer, initialement, l'organisation de la compétition.

Bref! Défaits à Accra, les Diables-Rouges n'ont, pourtant, pas déçus, si l'on en croit le reporter de Radio-Congo. Bien au contraire, ils l'ont séduit par leur prestation. Claude Le Roy en est le plus ravi, en affichant une

joie sans entorse. Le technicien français a avoué qu'il n'attendait pas ses poulains produire cette représentation, en seulement deux semaines de regroupement, alors que la plupart des joueurs n'avaient jamais joué ensemble auparavant. «C'est une satisfaction d'avoir réussi à sortir un bon match. J'ai au moins six joueurs qui font leur grande première compétition et qui n'ont aucune expérience internationale. Réussir un pareil match nous laisse espérer. On sait que ça ne sera pas facile au match retour, mais nous avons des raisons pour espérer», a déclaré Le Roy, qui s'est permis, pour une des rares fois, de citer des noms. Par exemple: Durel Avounou (pensionnaire de l'Académie de football de Djiri, et qui vient de signer à Caen), Philtgerald Mbaka (sociétaire de la réserve de Getafe, en Espagne) et Merveille Ndoki (CARA). Il semble, donc, que les Diables-Rouges méritaient mieux, car ayant presque eu le monopole du ballon et s'étant créés les

meilleures occasions de but. Mais, en football, l'essentiel est de marquer plus de buts que l'adversaire. Cela, les Ghanéens l'ont réussi. Il a donc manqué aux Diables-Rouges l'efficacité devant les bois adverses. Le plus difficile reste, donc, à faire. Les Diables-Rouges U23 n'ont plus de temps à perdre. Ils doivent oublier Accra, se remettre à l'ouvrage et penser au match retour. Dimanche 31 mai. Il ne s'agit plus de bien jouer, mais de placer le ballon dans les filets adverses. Les attaquants congolais doivent être des opportunistes en diable, insatiables. Ils doivent faire parler la poudre, s'ils veulent poursuivre l'aventure.

Jean ZENGABIO

Congo: Christoffer Mafoumbi; Bersyl Obassi, Sagesse Babélé, Varel Rozan, Romaric Etou; Durel Avounou, Merveille Ndoki, Mbaka (puis Jusly Boukama-Kaya, 71°); Junior Makiessé, Moïse Koukou; Mavis Tchibota (puis Silvére Ganvoula, 62°). Entr.: Claude Le Roy.

## Le saviez-vous?

Congo: Deux absences probables chez les Diables-Rouges! Le regroupement des Diables-Rouges, pour le match Congo-Kenya, aura lieu le 3 juin. Des soucis, néanmoins, concernant les défenseurs Marvin Baudry (en pourparlers avec Waregem/Ligue 1 Belgique) et Arnold Bouka-Moutou (Angers qui vient de monter en Ligue 1/France)! Baudry souffrirait d'une blessure au genou, Arnold, d'une tendinite aux adducteurs. Ils pourraient déclarés forfait.

Côte d'Ivoire: départ de Hervé Renard! Arrivé en Côte d'Ivoire, il y a environ dix mois, l'entraîneur français Hervé Renard, récent vainqueur de la CAN 2015, avec les Éléphants, a pris sa liberté. Pour convenance personnelle. Il avait, auparavant, remporté la CAN 2012, avec la Zambie, devenant le premier entraîneur à réussir cet exploit, en Afrique. Hervé a signé un contrat de trois ans avec le LOSC (Lille Olympique Sporting Club), en Ligue 1 de France.

Grèce: Delvin Ndinga soulève la Coupe. Le milieu de terrain congolais a remporté, le week-end dernier, la Coupe de Grèce. Après le titre de champion gagné, cette saison sportive, avec son club, Olympiakos de Pirée. En finale de la coupe nationale, Olympiakos a battu Xanti, par 3-1. Une année faste pour l'international Delvin Ndinga!

Angleterre: Drogba s'en va... de Chelsea! L'international ivoirien a disputé, le week-end dernier, son dernier match sous le maillot de Chelsea, le titre de champion en poche. Mais, il est loin d'avoir pris sa retraite, car il pourrait rebondir dans une autre équipe.

Gabon: Espérance de Tunis et Primeiro de Agosto remportent les CAVCI! Espérance sportive de Tunis (Tunisie), en hommes, et Primeiro de Agosto (Angola), en dames, ont remporté les Coupes d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe, disputées à Libreville. Côte congolais, Abo-Sport dames a terminé troisième,

## Football féminin

## Quelle volée de bois vert pour le Congo!

L'équipe nationale féminine du Congo a été descendue, sans ménagement, samedi 23 mai 2015, à Kinkala, par son homologue de la Guinée Equatoriale. En match aller comptant pour les éliminatoires des Jeux Olympiques de Rio de Janeiro.

Feront-elles ou pas le poids? La question triturerait les cervelles des amoureux du football féminin congolais. Mais, l'on ne se faisait pas trop d'illusions sur le sort des Diables-Rouges dames du Congo. Finalement, ce que l'on craignait s'est produit. L'arbre est tombé du côté où il était penché. Les Congolaises des Diables-Rouges ont été renvoyées à leurs chères études par les Equato-guinéennes du Nzalang national. De manière indiscutée et indiscutable. 3 buts à 0! Tel est le résultat qui a sanctionné cette confrontation.



Les Equato-guinéennes, à l'image de Rita Obiang (n°18), ont tué tout suspense.

Les Equato-guinéennes ont imposé par leur statut et leur stature. Double championnes d'Afrique (2008 et 2012), elles sont presque assurées de leur qualification, pour le tour suivant, car on ne les voit pas perdre le gain de leur victoire acquise à Kinkala.

## Trois buts en dix-neuf minutes!

Tout a commencé à la 6<sup>ème</sup> minute de jeu. D'une frappe sèche, de vingt-cinq mètres environ, Jumaria Barbios de Santana ouvrait le score, clouant sur sa ligne la gardienne de but congolaise, Ornella Batangoua, mal inspirée et incapable de parade salvatrice: 0-1. A la 14<sup>ème</sup> minute, commençait le récital de la capitaine equato-guinéenne, Jade Boho Sado: feinte de tir, pour éviter un adversaire, puis elle enchaîne par une frappe tendue du pied droit, pleine lucarne et imparable: 0-2. Cinq minutes après, mise sur orbite, elle récidive: 0-3. Ce but a obligé le staff technique congolais à remplacer l'infortunée gardienne de but. Dieu merci, les Congolaises ont limité les dégâts, rassurées, quelque peu, par l'entrée de Valle Ngamakita Nakavoua dans les perches. Qui a mieux fait que Batangoua, en gardant sa cage inviolée soixante-dix minutes durant, à tel point que le public est tombé à bras raccourcis sur l'entraîneur, Joseph Mpénaya...

En vérité, les Congolaises ont eu affaire à forte partie, du côté des adversaires. Elles resteront sur le pavé dès le premier tour. Parce que leur préparation a été bâclée. Outre qu'elles avaient disparu, depuis 2008, des terrains africains. Fatidique, tout ça! Plus loin, l'on voit le spectre d'un championnat fantôme et des... choix douteux. Puisse le staff technique mesurer le chemin restant à parcourir, pour espérer faire bonne figure aux Jeux africains.

G.M.

Congo: Batangoua (puis Ngamakita, 20°); Makélé Mbombi, Saunia Liboya, Manangou, Riclette Milandou; Angèle Mboukou, Grâce Malaki, Frangelle Kokolo; Gloriane Moundzeli (puis Mfouo Ondzé, 62°), Paulmiche Mahoua, Mavoungou-Mabika (Christ Loufoua, 54°). Entr.: Joseph Mpenaya.

Guinée Equatoriale: Silva Da Paixao; Ghyslaine Salomé (puis Cristina Asangono Ondo, 71°), Carolina Pereira, Adriana Soares Parente, Da Silva (puis Ngo Nyepel, 77°); Cristina Martins, Barbosa De Santana, Gloria Okoro (puis Francisca Ondo Asangono, 59°); Camilla De Carmo, Jade Boho Sayo, Andeme Obiang. Entr.: Miguel Pozanco Pozanco.

Une palette complète de services professionnels à votre disposition

INTERNET NATIONAL INTERNETWORK

VAUTENTECHPOINT.FR

CONSEILS EN RESSOURCES HUMAINES

PROJECTIONS & MARKETING

DESIGN & GRAPHISME

CONSEILS

RECHERCHE D'EMPLOI

Notre devise: ALLER LOIN

SERVICE COMMERCIAL

LINDOULE 1, Avenue de la République, 11111 Libreville  
Tel: +242 01 66 52 00 00 / 01 66 52 00 01  
Fax: +242 01 66 52 00 02 / 01 66 52 00 03  
E-mail: info@vautentechpoint.fr / contact@vautentechpoint.fr  
www.vautentechpoint.fr



**BUROTOP IRIS,**  
Distributeur officiel  
en Afrique centrale.

**BUROTOP IRIS**

**APC**  
Schneider Electric

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60  
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

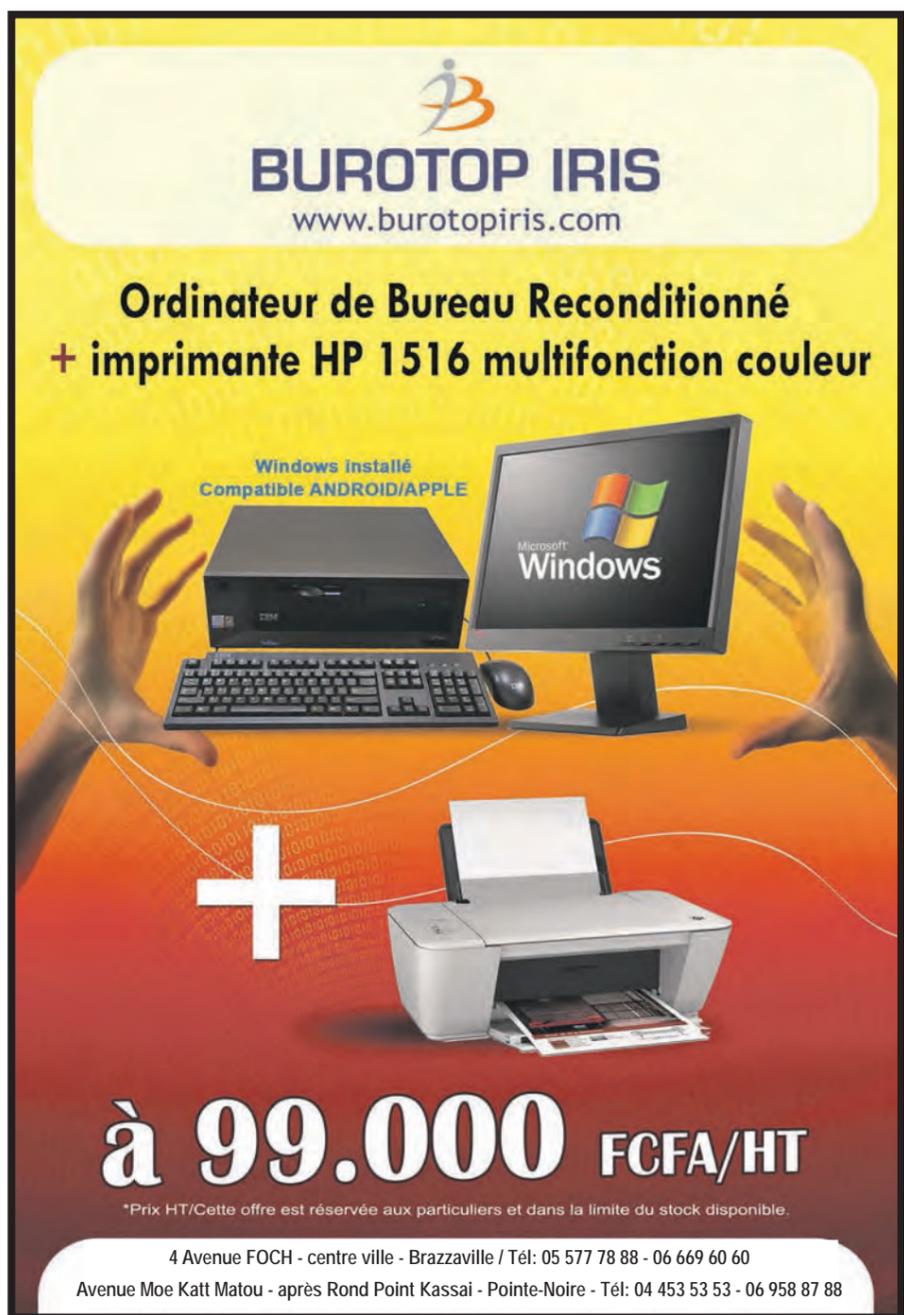


**RICOH**

N°1 Mondial  
en solutions d'impression

**BUROTOP IRIS**

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60  
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88



**BUROTOP IRIS**  
www.burotopiris.com

**Ordinateur de Bureau Reconditionné  
+ imprimante HP 1516 multifonction couleur**

Windows installé  
Compatible ANDROID/APPLE

**+ à 99.000 FCFA/HT**

\*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60  
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88



**BUROTOP IRIS**

**SAMSUNG**

**les bourrages de papier  
vous coûtent plus cher que le papier lui-même,  
Essayez les imprimantes SAMSUNG  
avec la technologie Anti-bourrage**

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60  
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88